

# TRIBUNE



PB-PP | B-00802  
BELGIE(N) - BELGIQUE

MAI 2020

**CGSP**

**FGTB Services Publics**

**Ensemble, on est plus forts**



**SECTEURS P. 17 à 39**

**AFFICHE P. 40**



**ÉDITO P. 3**  
Plus que jamais,  
les services publics !



**DOSSIER P. 4**  
Les dépenses publiques  
au service de tous



**NOTRE HISTOIRE P. 9**  
La Maison  
des Huit Heures

## SOMMAIRE ■■■

- 3 ÉDITO**  
Plus que jamais, les services publics !
- 4 DOSSIER**  
Les dépenses publiques au service de tous
- 6 CAMPAGNE**  
Les services publics plus que jamais à vos côtés
- 7 SANTÉ - RÉFUGIÉS**  
Coronavirus : permettre à tous de se confiner est la seule manière d'en sortir
- 8 ÉNERGIE**  
La libéralisation de l'énergie a échoué
- 9 NOTRE HISTOIRE**  
La Maison des Huit Heures
- 11 NOS DROITS**  
Pour une sortie de l'IVG du code pénal
- 12 LES MOTS POUR LE DIRE**  
Les mots ne sont pas neutres
- 14 LIBERTÉS SYNDICALES**  
Entrave méchante à la liberté de manifester
- 15 NOTRE CULTURE**  
Littéralement
- 16 IRB**  
Pour la CGSP-Bruxelles, « le monde d'après » commence maintenant !
- 17 ADMI** / [www.cgsp-admi.be](http://www.cgsp-admi.be)  
17 / Admi mots, le billet du secteur Admi  
18 / Congrès statutaire 2020 - Report  
19 / Ils méritent plus que des applaudissements à 20h !  
20 / Chronique d'une catastrophe annoncée
- 21 AMIO** / [www.cgsp-amio.be](http://www.cgsp-amio.be) ou [www.cgsp-ministeres.be](http://www.cgsp-ministeres.be)  
21 / Fonctionnaires, vous êtes formidables !  
22 / SPF Justice – Covid-19 : le masque de l'incompétence  
23 / SPF Finances – Situation générale et Covid-19  
24 / FWB – Information Secteur XVII  
25 / FWB - Secteur IX – Merci aussi à eux !
- 26 CHEMINOTS** / Site : [www.cgsp-cheminots.be](http://www.cgsp-cheminots.be)  
26 / Et après ?  
27 / Situation dans les cabines de signalisation  
28 / Impact de la crise du coronavirus sur le personnel roulant  
29 / In memoriam – Camarade Joseph Hitimana
- 30 ENSEIGNEMENT** / [www.cgsp-enseignement.be](http://www.cgsp-enseignement.be)  
30 / Face au coronavirus ! Des services publics renforcés !  
31 / L'e-learning, entre progrès et asservissement  
33 / Enseignement – Au cœur de la lutte contre le coronavirus  
33 / Une page se tourne, d'autres s'écrivent
- 34 GAZELCO** / [www.cgsp-gazelco.be](http://www.cgsp-gazelco.be)  
34 / Gazelco vs Covid-19
- 35 POSTE** / [www.cgspposte.be](http://www.cgspposte.be)  
35 / Instances IRW et fédérales
- 36 TÉLÉCOM AVIATION**  
36 / Merci !  
37 / Situation de crise  
39 / Comités



### DANS NOS RÉGIONALES CHARLEROI

#### Voyage à Tournai - ANNULATION

Le voyage à Tournai  
du 28 mai 2020  
organisé par la CRIP est annulé  
pour cause de coronavirus



[www.irwcgsp.be](http://www.irwcgsp.be)

## PLUS QUE JAMAIS, LES SERVICES PUBLICS !



Les crises bouleversent nos certitudes, font vaciller nos routines et malmènent ce que nous considérons, à tort, comme immuable. Ce chamboulement peut faire naître la peur, mais il peut également favoriser la réflexion et la prise de conscience, car les crises sont aussi des révélateurs de l'état de notre société et des rapports sociaux. Elles nous interrogent, nous questionnent et c'est cette capacité de maintenir, quoi qu'il arrive, cet esprit critique qu'il faut préserver. Nos droits sont fragiles et pourraient, si l'on n'y prend garde, souffrir, eux aussi, de la crise sanitaire.

Les crises, c'est un fait, ont tendance à accélérer le cours de l'Histoire, à précipiter les évolutions à venir. Cependant, nul ne peut dire dans quel sens iront ces évolutions.

Des voix s'élèvent déjà pour tirer profit de la crise sanitaire afin de détricoter davantage nos droits et dégrader nos conditions de vie. Demain, ces mêmes voix diront que l'économie a souffert de cette crise, que cela a des conséquences négatives pour le pays et qu'il faut, rapidement, restaurer notre compétitivité. À ce titre, ils demanderont, toute honte bue, des efforts supplémentaires aux travailleurs, exigeront un allègement de la fiscalité sur les entreprises, une limitation des libertés syndicales...

Pourtant, ce que la crise a mis en évidence, une fois de plus, c'est le rôle joué par les services publics et leurs agents en première ligne pour nous permettre de traverser, au mieux, ce moment difficile. Ces agents qui ont travaillé pour notre santé, pour notre sécurité, pour assurer l'enseignement de nos enfants ou la continuité des transports, pour distribuer notre courrier... les exemples sont tellement nombreux qu'il est impossible ici d'en faire une liste exhaustive.

Ceux-là même qui depuis 40 ans sont discrédités, décriés, privés des moyens d'assurer leurs missions aux prétextes qu'ils seraient trop coûteux, moins efficaces que le privé, trop nombreux.

Cédant aux sirènes de la supériorité de « l'initiative privée » par rapport à l'action publique, nos responsables politiques ont procédé à une destruction systématique des services publics se privant, de ce fait, de leur capacité à agir pour organiser la société et contrôler « l'économie ».

Et ce n'est pas mentir que d'affirmer que ces choix politiques, portés à l'extrême par le Gouvernement Michel, ont rendu la tâche plus difficile aux services publics mettant en danger la santé et la sécurité de ses travailleurs et des citoyens.

Peu importait de savoir où et dans quelles conditions était fabriqué le matériel de protection, il fallait juste que ce soit « bon marché ».

Peu importait les raisons qui justifiaient l'existence des services publics ou de la sécurité sociale, il fallait faire des économies...

Nos responsables politiques connaissaient le coût de toute chose, ils font aujourd'hui l'expérience d'en apprendre la valeur.

Nos services publics et leurs agents ne sont pas un coût ! Ils sont, au contraire, une plus-value pour l'ensemble de la société et pas seulement en tant de crise.

Il ne suffira pas de leur dire merci, il faudra aussi, par respect pour eux, faire en sorte de les doter des moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour assumer leurs missions quotidiennes et, en espérant que cela n'arrive plus de sitôt, être en mesure de répondre, dans des conditions dignes de leur engagement quotidien, aux situations extraordinaires.

Camarades, cette année le Premier mai sera amputé de sa partie festive et conviviale. À cette occasion, rappelons-nous que le 1er mai est d'abord une journée de lutte. Restons donc mobilisés car de nombreux combats sont à venir et notre volonté reste intacte !

Vive les services publics !

**Patrick Lebrun**  
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

**Laurent Pirnay**  
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP



## DOSSIER ■■■

# LES DÉPENSES PUBLIQUES AU SERVICE DE TOUS

*L'impact social et économique de la pandémie liée au virus Covid-19 met en lumière le rôle crucial des dépenses publiques dans la société et l'économie belge.*

Un choc sévère pour les finances publiques et l'économie belge, européenne et internationale... Voilà comment est généralement décrite la crise sanitaire, sociale, politique et économique créée par la pandémie de Covid-19. Et ce choc, la Banque nationale et le Bureau du plan nous l'annoncent déjà particulièrement rude pour les finances publiques, plus encore qu'en 2008 et 2009, lors de l'autre crise financière, économique et sociale. Forte hausse du déficit public, explosion de la dette publique... Ces prévisions liées aux dépenses publiques et leur médiatisation voudraient nous préparer à une cure d'austérité supplémentaire qui serait rendue nécessaire par les effets de la pandémie.

Et si nous décalions plutôt le regard vers ces fameuses dépenses publiques tant décriées pour remettre les pendules à l'heure et éclairer leur utilité dans la lutte contre la pandémie et son impact ?

## FINANCER LES SERVICES PUBLICS ET LA PROTECTION SOCIALE

Vous pensez que les dépenses publiques ne touchent que les fonctionnaires et les fournisseurs des administrations ? Que leur organisation est l'affaire des seuls économistes et politiques ? Détrompez-vous : les dépenses publiques vous concernent au premier chef puisqu'elles indiquent combien d'argent public est utilisé au service de tous les citoyens.

En effet, les dépenses publiques recouvrent un très large panel de dépenses qui concernent directement les citoyens. Désignées dans les statistiques par l'expression « dépenses des administrations publiques », elles regroupent toutes les dépenses effectuées par l'État fédéral, les entités fédérées (Communautés et Régions), les pouvoirs locaux et les administrations et organismes qui leur sont rattachés, ainsi que les administrations de la sécurité sociale. Il ne s'agit pas seulement de payer les salaires des fonctionnaires de l'administration publique fédérale ! Tous les niveaux de pouvoir sont concernés - du fédéral au communal - mais, surtout, ces dépenses publiques incluent les dépenses effectuées par les services publics et les dépenses de la protection sociale. Donc réduire les dépenses publiques, c'est potentiellement réduire les dépenses de protection sociale.

Ces dépenses des administrations publiques sont calculées en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), l'indicateur qui mesure la richesse nationale produite. À partir de ces chiffres, on calcule la différence entre les recettes et dépenses du gouvernement. Si ce solde est négatif, on parle de déficit, c'est-à-dire du besoin net de financement dont a besoin le secteur consolidé des administrations publiques pour être à l'équilibre. Or, les règles de l'Union européenne restreignent à la fois le déficit public et la dette publique, autant dire qu'elles contraignent drastiquement les finances publiques d'un État.



Lithographie : Eric Schelstraete

## LES RÈGLES BUDGÉTAIRES EUROPÉENNES

Les budgets des administrations publiques des États membres de la zone euro sont tenus de respecter le principe d'équilibre, voire de préférence d'excédent. Ces règles portent à la fois sur des critères budgétaires maximums à respecter et sur leur surveillance stricte de la discipline budgétaire et des tendances macroéconomiques nationales par les institutions européennes (la Commission et le Conseil européen principalement).

Il y a d'abord les critères de convergence de Maastricht (depuis 1992) : le déficit public doit être inférieur à 3 % du PIB et la dette publique ne peut pas dépasser 60 % du PIB. Le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (ou pacte budgétaire, 2012) a renforcé ces critères avec la fameuse « règle de plomb » : le déficit structurel ne peut désormais plus dépasser les 0,5 % du PIB nominal. C'est le pacte de stabilité et de croissance (1997) qui prévoit un suivi régulier des finances publiques des membres de la zone euro, afin de garantir le respect des critères de Maastricht.

Les prévisions belges de l'impact de la crise globale liée à la pandémie du Covid-19 envisagent que le déficit grimperait au-delà des 7,5 % du PIB et la dette à 115 % du PIB à la fin de l'année. Autant dire qu'il apparaît impossible de s'approcher même largement des critères européens imposés. Et la Belgique n'est évidemment pas le seul État membre dans ce cas, ce qui a conduit les institutions européennes et les États membres à se mettre d'accord dès

la fin mars sur une mesure historique : activer la « clause de suspension générale » du pacte de stabilité et de croissance. Cette clause, imaginée en 2011 mais jamais encore utilisée, permet de dégager temporairement les États de toute contrainte budgétaire si la récession est profonde et concerne tout le continent.

## ON DÉPENSE TROP ?

« De toute façon, l'État dépense trop, il faut réduire les dépenses publiques et retrouver l'équilibre dans les finances publiques ». Ce quasi-slogan politique est pourtant battu en brèche par la réalité : les dépenses publiques ont une réelle utilité sociale et économique. Contrairement à une idée reçue, les dépenses publiques (hors intérêt de la dette) sont en légère baisse en Belgique. En 2018, les dépenses publiques représentaient 52,4 % du PIB en Belgique, dont 21,4 % pour les administrations de sécurité sociale, c'est-à-dire le fonctionnement et les prestations de la sécurité sociale belge. Plus exactement, ce chiffre recouvre concrètement 113 528,5 millions de prestations sociales, 55 208,1 millions de rémunérations (d'emploi public donc) et 10 797,6 millions de formations bruts de capital fixe (investissement).

Précisons un point important : cela ne signifie aucunement que les dépenses publiques belge coûteraient 52,4 % à la richesse nationale produite !

En effet, le total des dépenses publiques exprimé en pourcentage du PIB n'est pas homogène car il recoupe deux catégories principales de dépenses qui ne sont pas de même nature et ne pèsent pas le même poids. Les dépenses publiques incluent à la fois les *dépenses de production (non-marchande)* et les *dépenses de transfert*.

## DÉPENSES PUBLIQUES ET RICHESSE

Les dépenses de production créent de la richesse nationale pour fournir à la population les produits et les services que la collectivité a décidé de prendre en charge : admi-

nistration générale, santé, défense et sécurité, éducation, culture, logement, transport public... Il s'agit donc de faire de la dépense publique un élément essentiel de la richesse nationale.

Cette manière de concevoir la dépense publique est bien différente de celles et ceux qui ne jurent que par les politiques d'austérité et d'économies.

Un élément à prendre en compte est que contrairement aux productions privées vendues sur un marché, l'apport des services publics à la croissance ne peut être estimé au travers d'un prix. Par convention, cet apport est donc estimé en prenant en compte la rémunération des agents, les dépenses de consommations dites « intermédiaires », les dépenses d'investissements... Cette manière de faire facilite le jeu de ceux qui ne voient dans les services publics qu'une source de dépenses. Il nous faut donc privilégier une autre manière de concevoir la dépense publique en mettant en avant son importance pour l'ensemble de la population.

À ces dépenses, il faut ajouter les dépenses de transfert qui quant à elles redistribuent la richesse au travers des prestations sociales et des transferts sociaux en direction de la population : assurance maladie, prestations familiales, allocations de chômage, retraites... Mais pas seulement ! Cette redistribution s'effectue également vers les entreprises via des subventions et aides diverses. Cette part de dépense de transfert de richesse constitue, et de loin, la composante la plus importante de la dépense publique : 113 528 millions d'euros en 2018 en Belgique, soit près de la moitié de la dépense publique globale.

Les dépenses publiques ne sont pas une ponction sur la richesse nationale produite mais bien une activité créatrice de cette richesse tout autant qu'une protection pour tous les citoyens.

La suite de la crise sanitaire va nous obliger à imposer notre manière de concevoir les dépenses publiques au risque de voir une nouvelle vague d'austérité s'abattre sur les services publics.





## **Les Services Publics plus que jamais à vos cotés**



***Bravo et merci à vous tous et toutes qui redoublez d'efforts en cette période de crise pour que nous puissions continuer à vivre le plus normalement possible.***

***Merci à vous tous et toutes, travailleurs et travailleuses des services publics, qui nous permettez de continuer à recevoir notre courrier, à nous informer, à nous déplacer si nécessaire, à encadrer et à faire garder nos enfants.***

***Merci à vous qui vous retrouvez dans des situations éprouvantes, inédites et stressantes pour continuer à soigner nos malades, à prendre soin de nos aînés ou à assurer la sécurité de tous.***

***Merci à vous de continuer à faire fonctionner nos entreprises publiques, nos Administrations, notre système judiciaire, notre sécurité sociale et de permettre à ceux et celles qui sont dans le besoin de recevoir l'aide à laquelle ils et elles ont droit.***

***L'IRW-CGSP est et reste plus que jamais à vos côtés pour veiller à votre sécurité et à votre santé et vous adresse à tous ses plus vifs remerciements. En un mot, Respect !***



## CORONAVIRUS :

### PERMETTRE À TOUS DE SE CONFINER EST LA SEULE MANIÈRE D'EN SORTIR

*La FGTB wallonne cosigne notamment avec le CIRE cette carte blanche parue dans Le Soir le 1<sup>er</sup> avril 2020. Des citoyens « oubliés » échappent au confinement à défaut d'avoir un abri et des moyens de subsistance. Les autorités doivent mettre en place des solutions structurelles pour protéger l'ensemble de la population et enrayer l'épidémie.*

La deuxième semaine de confinement se termine. Les yeux rivés sur le frémissement des chiffres, tous se demandent si les mesures récemment mises en place auront un impact suffisant. Mais c'est sans compter que certains citoyens ont été « oubliés » par les autorités : sans logement ni moyens de subsistance, ils ne peuvent pas se conformer à cette règle du « restez chez vous ». Or, si des pans entiers de la population sont laissés sur le côté, il s'agira d'autant de personnes exposées à un risque de contamination, et sources elles-mêmes de contagion.

#### Les oubliés sont nombreux

Parmi la population précarisée, il s'agit notamment des personnes étrangères sans titre de séjour, qui n'ont pas de couverture médicale. Certaines d'entre elles sont coincées en centres fermés, dans des conditions de promiscuité qui vont à l'encontre des règles sanitaires. Il s'agit aussi de personnes venues demander l'asile et qui, depuis deux semaines, se retrouvent devant la porte close de l'Office des étrangers. Une grande partie de ces personnes s'ajoute à celles qui vivaient déjà sans-abri, et des solutions peinent à se dessiner.

#### Des mesures structurelles sont nécessaires

Pour l'heure, les appels à l'aide pour des aliments, des savons, des produits de nettoyage se multiplient. En réponse, de nombreux élans de solidarité se font entendre. S'ils sont louables, ils ne seront pas suffisants sans que des mesures soient prises par les autorités pour mettre à l'abri l'ensemble des citoyens. Les personnes étrangères sans titre de séjour, dites « sans-papiers », représentent près d'un pourcent de la population. En temps normal, ces quelque 100 000 personnes vivent déjà dans une précarité criante, sans accès à un emploi déclaré et sans aide sociale, avec pour seul filet de sécurité l'aide médicale urgente. Or, dans ce contexte de crise, leur dénuement se fait encore plus insupportable, comme le rappelle la Coordination des sans-papiers de Belgique. La situation est d'une incohérence inouïe. Un exemple : les personnes libérées de centres fermés reçoivent un ordre de quitter le territoire dans un délai de 30 jours après avoir été libérées, alors que le trafic aérien est au ralenti et que les frontières se ferment les unes après les autres.

#### Les solutions existent

Nous soulignons les améliorations apportées dans l'urgence au dispositif d'aide médicale urgente (simplification et extension de la durée des cartes médicales), mais des mesures plus ambitieuses doivent être adoptées notamment en matière de séjour.

En regardant les pays européens les plus durement touchés par la crise sanitaire, il est clair que des solutions créatives peuvent être mises en place rapidement. La ville italienne de Bologne a décuplé ses capacités d'hébergement pour les personnes sans abri en mobilisant tous les lieux possibles. La France a décidé de renouveler pour trois mois tous les titres de séjour qui arrivaient prochainement à expiration. Cela empêche tout contact inutile entre les citoyens et l'administration et évite que certains ne tombent dans une situation d'irrégularité de séjour et que ne s'enclenche une spirale infernale : plus de titre de séjour, plus de travail, plus de revenu, plus de logement, plus de mutuelle. Le Portugal a quant à lui décidé de régulariser temporairement les étrangers qui avaient introduit une demande de séjour.

#### Les solutions

Pour sortir de la crise sanitaire qui paralyse le pays, il faut :

- que les personnes sans papiers aient une autorisation de séjour qui leur permet au minimum de rester en Belgique le temps de la crise sanitaire ;
- que ces personnes reçoivent de quoi subvenir à leurs besoins, se confiner et respecter les recommandations sanitaires de base ;
- que les étrangers encore détenus dans les centres fermés soient libérés, qu'ils aient une autorisation de séjour et qu'ils soient hébergés dans des structures d'urgence ;
- que les personnes qui cherchent une protection puissent déposer leur demande d'asile et soient hébergées ;
- que tous les titres de séjour qui arrivent à expiration soient prolongés automatiquement pour 3 mois.

Nous avons conscience que de telles mesures demandent de la créativité et de l'audace. Il est temps que des solutions claires soient mises en place et que les citoyens présents sur notre territoire, avec ou sans abri, avec ou sans papiers, soient protégés. Il en va de l'intérêt général.

## LA LIBÉRALISATION DE L'ÉNERGIE A ÉCHOUÉ

*Cela fait aujourd'hui 12 ans que l'on a libéralisé complètement le marché de l'énergie. Les promesses étaient claires : la concurrence devait faire chuter les prix... C'est tout le contraire qui s'est produit !*

L'objectif de la libéralisation de l'énergie était d'introduire de la concurrence et de supprimer des monopoles. La Commission européenne jurait que l'ouverture du marché de l'énergie aboutirait à une réduction des prix. Or, en 12 ans, le prix moyen de l'électricité a augmenté de 31 % à prix constants. En dix ans, la précarité énergétique en Europe a doublé. En Belgique, plus de 400 000 ménages dépensent donc plus de 10 % de leur revenu net disponible pour payer leurs factures énergétiques.

Avec la libéralisation, de nombreux acteurs sont arrivés sur le marché<sup>1</sup> concurrençant fortement les deux fournisseurs historiques (Electrabel et Luminus) qui détenaient ensemble une part de marché d'environ 97 % juste après la libéralisation et n'en détiennent plus, actuellement, que 56 % en Flandre, 63 % en Wallonie et 74 % à Bruxelles. La libéralisation du secteur de l'énergie a obligé les producteurs et fournisseurs d'énergie à séparer le transport et la fourniture d'énergie. Mais si le consommateur a eu la possibilité de choisir son fournisseur d'électricité ou de gaz, il lui est vite devenu impossible de s'y retrouver efficacement dans les innombrables offres tarifaires... Renforçant d'autant plus les inégalités d'accès à l'énergie.

Entre 2007 et 2018, le prix moyen total<sup>2</sup> de l'électricité a augmenté de 62 % à prix courants et de 31 % à prix constants (tenant compte de l'inflation). La hausse s'explique principalement par la hausse des tarifs de distribution. Car par rapport à 2007, le prix de l'énergie seule - qui ne compte donc que pour 25 à 30 % du prix - n'a augmenté en moyenne « que » de +53,73 % en Flandre (suite à la suppression des premiers kWh gratuits) et de +10,66 % à Bruxelles et en Wallonie.

Il ressort d'une analyse critique<sup>3</sup> de la libéralisation de l'énergie qu'elle n'a pas atteint ses objectifs. Il est aujourd'hui urgent de répondre aux préoccupations sociales et à l'urgence climatique. Le modèle libéralisé a montré qu'il n'était pas à la hauteur.

Il ressort du rapport de la FSESP, que les institutions publiques sont bien mieux placées pour répondre à l'urgence du changement climatique tout en protégeant

les travailleurs. L'expérience a montré que la participation du secteur privé au réseau donnait lieu à un sous-investissement, qui, à son tour, ralentissait la progression des énergies renouvelables. Pour favoriser l'essor des énergies renouvelables, le réseau doit être adapté et modernisé. Le nombre de parcs éoliens construits importe bien peu si les turbines ne peuvent pas être reliées au réseau.

La propriété et le contrôle publics sont dès lors essentiels à la révolution verte en matière d'énergie. À travers l'Europe, il est entendu que la propriété publique constitue la pierre angulaire d'une transition juste, fructueuse et que les syndicats jouent un rôle central dans la démocratie de l'énergie.

Ce n'est qu'au travers de la propriété publique que des progrès suffisamment rapides pourront être réalisés pour résoudre le « trilemme » énergétique - fournir une énergie qui soit sobre en carbone, abordable et sûre. À la lumière de l'incapacité des six plus grandes entreprises européennes énergétiques privées

(les « Big Six ») à promouvoir l'énergie renouvelable, et de la crise financière dans laquelle elles se trouvent, il apparaît aujourd'hui logique de rendre aux autorités publiques leurs rôles pour assurer la maîtrise de ce secteur stratégique.



1. Notons qu'au niveau européen, la fin des monopoles publics a surtout donné lieu à une plus grande concentration de la propriété privée...
2. Coût de l'énergie, tarif de transport, tarif de distribution, taxes et TVA.
3. Voir le rapport du service d'étude de la FSESP : Vera Wegmann, *Miser sur le secteur public pour un système énergétique décarboné, abordable et démocratique en Europe. L'échec de la libéralisation de l'énergie*, PSIRU, Université de Greenwich, juillet 2019.



## NOTRE HISTOIRE ■■■

## LA MAISON DES HUIT HEURES

### L'EXIGENCE DU TEMPS LIBÉRÉ INSCRIT DANS LA PIERRE

*Il y a 100 ans, le 19 août 1920, étaient déposés les statuts de la Société coopérative La Maison des Huit Heures. La CGSP de l'époque se dote ainsi d'immeubles lui permettant de soutenir son action syndicale naissante. Le nom « Maison des Huit Heures » vient d'une des revendications fondamentales du mouvement ouvrier : huit heures de travail, huit heures de loisirs et huit heures de repos. La loi du 14 juin 1921 relative à la durée du travail viendra entériner cette lutte.*



La Maison des Huit Heures évoque pour beaucoup d'entre nous un lieu de convivialité. Mais davantage, c'est aussi le nom que portent les immeubles où sont implantés les locaux de la CGSP et de ses régionales<sup>1</sup>. Et tout particulièrement son siège fédéral, l'immeuble de la place Fontainas.

Cet immeuble, construit en 1905, servait de magasin d'ameublement. Il est acquis le 2 septembre 1920 par le Syndicat national des Chemins de fer, Postes, Télégraphes, Téléphone, Marine et Aéronautique (ChPTTMA, prédécesseur de la CGSP, fondé en 1917) qui inaugure le 26 mars 1921 un complexe coopératif abritant un café-restaurant, une salle de fête (qui servait pour les conférences et les meetings politiques), des bureaux (pour le syndicat et pour la banque) ainsi qu'une épicerie. Le bâtiment a été démoli en 1968 et un immeuble plus moderne de neuf étages y a été érigé à la place en 1970 : l'actuelle CGSP<sup>2</sup>.

#### Pourquoi des bâtiments ?

Le mouvement syndical passe de 129 000 affiliés en 1914 à 720 000 en 1921. Cet essor rapide nécessite des lieux de réunions, de formations, de meetings mais aussi d'éducation populaire. Au demeurant, il s'agit également d'une option stratégique qui permet de dégager des moyens au service de la lutte collective. En effet, dès 1923 déjà, le bâtiment de la place Fontainas est hypothéqué afin de soutenir la première grande grève des services publics.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, les revendications sont très nombreuses. Dès octobre 1918, le conseil général du POB marque son accord pour maintenir la tripartite gouvernementale. En contrepartie, il exige de nombreuses avancées sociales. En envoyant 70 députés à la Chambre en 1919, le POB va arriver à marquer l'histoire de sa plus forte revendication : le suffrage universel masculin est voté le 9 mai 1919<sup>3</sup>.

De 1919 à 1921, le Parlement vote la suppression de l'article 310 du code pénal, la loi sur la liberté d'association pour tous les travailleurs, y compris ceux des services



1. Il y a 10 régionales wallonnes, la régionale bruxelloise bilingue et 5 régionales flamandes.
2. Voir les belles cartes postales de 1920 <http://leblogdecallisto.blogspot.com/2017/07/maison-des-huit-heures.html>.
3. Voir <https://www.irwgcsp.be/wp-content/uploads/web-tribunemai2019.pdf>

## NOTRE HISTOIRE ■■■



publics, la loi dite Vandervelde contre l'alcoolisme, la loi sur la progressivité de l'impôt sur les revenus, l'indexation des salaires, la création des commissions paritaires, etc. En 1919 est créée la Société nationale des habitations à bon marché qui stimule la construction de logements et la destruction des taudis. Des sociétés de crédit apparaissent également. Ces réformes imposées par le POB profitent à sa commission syndicale qui voit le nombre de ses membres exploser. Désormais, l'objectif est fixé : l'émancipation des travailleurs ne peut se faire sans la limitation légale de la journée de travail.

### La loi des huit heures

Dès 1920, la Maison des Huit Heures grave au fronton de ses pierres la revendication majeure de la II<sup>e</sup> Internationale : 8 heures de travail, 8 heures de loisirs, 8 heures de repos. Depuis 1890, tant que les 8 heures ne sont pas acquises, la classe ouvrière arrête de travailler chaque 1<sup>er</sup> mai<sup>4</sup>.

Le travail du dimanche avait déjà été réglementé en 1905 et dès 1918, après d'âpres luttes, la première convention collective pour l'application des 8 heures est signée dans le secteur des hauts-fourneaux. Le secteur minier suit. Rapidement, 11 commissions paritaires signent des conventions collectives, y compris dans le secteur public. La loi du député socialiste Joseph Wauters, dite loi des huit heures est signée le 14 juin 1921. Le régime des 48 heures/semaine entre également en vigueur sans que les salaires soient diminués.

### Le défi du temps libéré



La revendication des « 3x8 » s'appuie non seulement sur des arguments de santé (temps de repos) et économiques (du travail pour tous) mais également sur des arguments culturels. « L'application de cette réforme rendrait l'ouvrier à la vie de famille qu'il ne peut connaître aujourd'hui, par suite d'un long labeur ; elle lui donnerait un temps suffisant pour réparer les forces perdues au travail, compléter son instruction et se recréer<sup>5</sup>. »

Avec les Maisons du Peuple, les Maisons des Huit Heures s'inscrivent parfaitement dans cette démarche d'éducation populaire. Votée en 1914, la loi décrétant l'instruction obligatoire pour les enfants de 6 à 14 ans ne sera appliquée qu'à la fin du conflit. En 1921, le ministre socialiste Jules Destrée fait voter la loi sur les bibliothèques publiques. Pour les adultes, la création des Maisons des Huit Heures correspond à la volonté de relever le défi du temps libéré.

La bourgeoisie avait raillé « l'incapacité morale et intellectuelle des travailleurs<sup>6</sup> » livrés à eux-mêmes. Qu'à cela ne tienne ! Loisirs et temps libre retrouvé ne vont pas signifier « temps à soi » - *l'oisif ira loger ailleurs*, disent les paroles de *l'Internationale* - mais bien du temps à réinvestir dans des occupations familiales, intellectuelles (la formation), militantes (politique et sociale) et intelligemment divertissantes (le sport, la musique, et plus tard le cinéma). C'est le développement de l'éducation permanente !

Durant des siècles, le temps libre était perçu comme le contraire du travail. La création de la Maison des Huit Heures n'est pas qu'une revendication sociale, c'est une révolution idéologique ! Depuis cent ans, elle s'inscrit dans une volonté collective d'émancipation sociale où les travailleurs sont reconnus comme producteurs de la richesse et acquièrent les droits qui y sont liés. Le travailleur n'est plus alors un « outil-machine » ou du simple « capital humain » mais un être de droits qui doit donc disposer de temps privés et collectifs pour participer à la vie de la société dans toutes ses dimensions.

4. <http://www.cgspacod.brussels/uploads/files/tribune%20web%20mai2018.pdf>

5. POB, [https://www.carhop.be/images/mo\\_tempslibre\\_c.huberty\\_l.bendjaffar\\_2009.pdf](https://www.carhop.be/images/mo_tempslibre_c.huberty_l.bendjaffar_2009.pdf)

6. [http://www.ihoes.be/PDF/Analyse\\_160\\_Temps\\_travail\\_2.pdf](http://www.ihoes.be/PDF/Analyse_160_Temps_travail_2.pdf)



## POUR UNE SORTIE DE L'IVG DU CODE PÉNAL

*La défense du droit à l'avortement est un engagement emblématique de notre mouvement social au nom de la liberté, de la promotion de la santé publique et surtout du droit des femmes à disposer de leur corps et à choisir leur vie. Le droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), âprement conquis en Belgique, est aujourd'hui l'objet de remises en cause et de chantage politique.*

C'est le 3 avril 1990 que le Parlement adopte la loi Lallemand (PS) - Michielsens (VLD) dépénalisant (partiellement) l'avortement. L'adoption de cette loi, malgré le refus du roi Baudouin de la signer, constitue un immense soulagement pour de nombreuses femmes. En effet, l'interdiction de l'IVG obligeait ces dernières à recourir à l'avortement d'une grossesse non désirée dans des conditions souvent épouvantables et inacceptables pour leur santé et leur dignité. Pourtant, clandestinement ou en posture de désobéissance, de nombreux médecins, tels les gynécologues Willy Peers ou Pierre-Olivier Hubinont, pratiquent déjà l'avortement en risquant de lourdes peines de prison<sup>1</sup>. Ainsi, en 1973, Willy Peers, médecin humaniste, est emprisonné 34 jours pour avoir pratiqué l'avortement afin de permettre à des femmes de mettre un terme, dans les meilleures conditions possibles, à une grossesse non désirée. Son arrestation marquera la nécessité de l'élaboration d'un cadre légal.

### Que dit la loi actuelle ?

Finalement, en Belgique, c'est la loi du 15 octobre 2018 qui encadre l'IVG. Celle-ci doit intervenir avant la fin de la 12<sup>e</sup> semaine de conception et un délai de six jours de réflexion doit être respecté entre la première consultation prévue et le jour de l'IVG. L'IVG doit avoir lieu dans un hôpital ou dans un Centre de Planning familial. Ces conditions sont cumulatives. Autrement dit, si elles ne sont pas toutes respectées, le médecin et la femme ayant eu recours à l'IVG sont susceptibles d'être punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende.

Plus de 30 ans après le vote de la loi de 1990, l'avortement est donc toujours inscrit dans le Code pénal comme un « crime contre l'ordre des familles et la moralité publique ». Cette stigmatisation des femmes est anachronique et blessante. L'avortement n'est pas un acte répréhensible ou immoral, il doit au contraire être abordé sous l'angle de la santé publique, d'une part, et sous celui de l'égalité et de l'autonomie de droit des femmes, d'autre part<sup>2</sup>.

### Réformer la loi

C'est pourquoi, en décembre 2019, plusieurs partis, sur proposition du PS, (PS, sp.a, MR, Open VLD, Ecolo/Groen, Défi et PTB) ont cosigné une proposition de loi visant non seulement à sortir l'IVG du code pénal mais aussi à allon-

ger à 18 semaines le délai dans lequel il sera légal de la pratiquer. La proposition réduit également le délai de réflexion de 6 jours à 48 heures. Le Conseil d'État n'a pas formulé d'objections.

Approuvée en décembre en Commission Justice, cette loi a été mise à l'ordre du jour de la Chambre du 12 mars dernier. Cette date s'inscrit dans la prolongation de la Journée du 8 mars, moment fortement symbolique des luttes pour les droits des femmes.

### Chantage politique

Il n'y a plus qu'à voter cette loi qui consacre le choix des femmes et leur droit à la Santé. Mais, en pleine séance plénière, le CD&V<sup>3</sup> se refuse à voter le texte. Pire encore, à l'aide la N-VA, du cdH et de l'extrême droite flamande (Vlaams Belang), il dépose de nouveaux amendements afin de relancer une nouvelle discussion parlementaire et d'empêcher ainsi le vote la loi.

### Franchir le pas !

C'est tout simplement inadmissible. Le CD&V et ses alliés estiment donc que les sujets éthiques doivent être réglés avec le gouvernement et non laissés à la liberté, en âme et conscience, de chaque parlementaire comme c'était le cas jusqu'ici.

L'avortement doit être un droit à part entière pour toutes les femmes à disposer librement de leur corps ! Alors que l'accès à l'IVG est menacé partout, et dans beaucoup de pays d'Europe, la Belgique doit franchir le pas, par respect de toutes les femmes !



Willy Peers



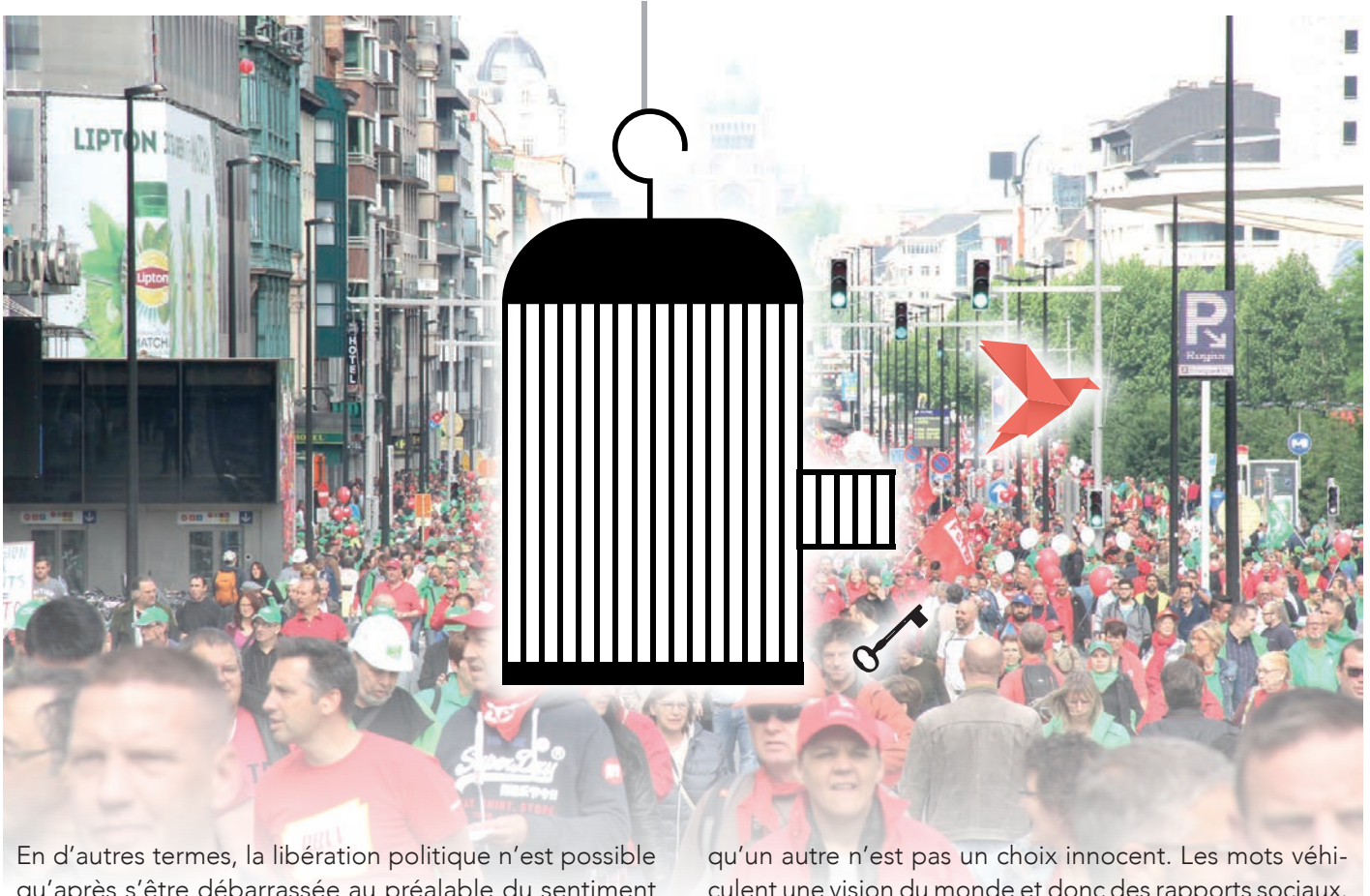
1. Cette vidéo de 2015 retrace l'histoire de l'IVG en Belgique : [http://www.clav.be/prod\\_avortement.html](http://www.clav.be/prod_avortement.html)
2. Voir le dossier complet de l'IEV à ce sujet : [https://www.iev.be/#/Note\\_Analyse/LA\\_QUESTION\\_DE\\_LAVORTEMENT\\_DU\\_XIXEME\\_SIECLE\\_A\\_NOS\\_JOURS/21030](https://www.iev.be/#/Note_Analyse/LA_QUESTION_DE_LAVORTEMENT_DU_XIXEME_SIECLE_A_NOS_JOURS/21030)
3. Les chrétiens flamands



## LES MOTS POUR LE DIRE ■■■

### LES MOTS NE SONT PAS NEUTRES

*« L'arme la plus puissante entre les mains de l'opresseur est l'esprit de l'opprimé », c'est au départ de ce constat que Steve Biko, leader de la lutte anti-apartheid, fondait sa stratégie de libération « psychologique » comme préalable à la libération politique.*



En d'autres termes, la libération politique n'est possible qu'après s'être débarrassée au préalable du sentiment d'infériorité véhiculé et entretenu par le système de l'apartheid. Aussi, ajoutait-il, dans un discours à Cape Town en 1971 : « Pour commencer, il faut que les Blancs réalisent qu'ils sont seulement humains, pas supérieurs. De même que les Noirs doivent réaliser qu'ils sont aussi humains, pas inférieurs... ».

Dès lors, pour mener valablement un combat politique, il faut prendre conscience de notre force, du bien-fondé de nos revendications mais il faut surtout élaborer un cadre de réflexions et d'analyses permettant de contester le système de domination.

#### LES MOTS NE SONT PAS NEUTRES

Pour des militants syndicaux, cela suppose de faire un travail constant sur les valeurs prônées par le système capitaliste et d'interroger constamment le discours et les mots qui servent à leur diffusion. Car, les mots ne sont pas neutres. Choisir un mot plutôt

qu'un autre n'est pas un choix innocent. Les mots véhiculent une vision du monde et donc des rapports sociaux. Un exemple ! Considérer la grève comme une « prise d'otages », c'est transformer un mouvement social en une action violente et illégale. C'est le connoter négativement afin de faire en sorte qu'il ne recueille pas l'adhésion de la population.

Parler de « partenaires sociaux » plutôt que « d'interlocuteurs sociaux » relève du même travestissement de la réalité en masquant le caractère nécessairement conflictuel de la négociation.

En 1968, le philosophe Herbert Marcuse mettait en garde contre la disparition des mots et expressions permettant de penser négativement le système capitaliste. Car, sans la capacité de penser de manière critique, il n'y a pas de possibilités de remise en cause, d'évolution. Aujourd'hui des mots comme « radicalité », « lutte des classes », « luttes sociales », « grèves », « classes sociales »... sont discrédités et ceux qui les emploient qualifiés de ringards.

Pourquoi ce discrédit ? Tout simplement parce que ces mots possèdent une « charge critique » qui permet de

penser des rapports de domination, des rapports de pouvoirs, des rapports de classes. Les mots et l'usage qu'on en fait sont des outils de lutte, de revendication et d'émancipation. Changer le monde n'est possible que si l'on change les mots qui permettent de le dire, de le penser. Notre responsabilité est donc d'être constamment attentif aux mots employés et d'imposer, à travers les nôtres, une autre vision de la société et des rapports sociaux.

## L'EXEMPLE DE L'ÉCONOMIE

Les discussions économiques sont souvent présentées comme une affaire d'experts. Il faudrait connaître ses lois pour prétendre avoir un avis et plus encore pour oser l'exprimer.

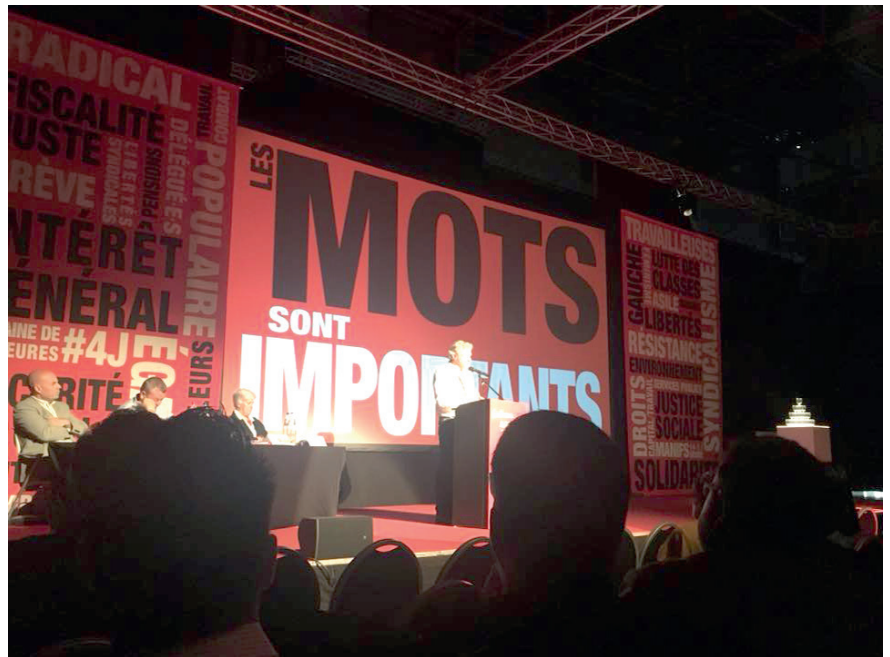
Les chiffres, les graphiques, le vocabulaire utilisés nous excluent de la conversation et donnent de l'économie l'image d'une discipline inaccessible.

Les règles de l'économie sont présentées comme des dogmes irréfutables auxquels il faudrait se plier.

Et si, pourtant, ce jargon n'était, au contraire, qu'une façon de nous tenir éloignés de la discussion afin que seule subsiste la parole de ceux qui défendent l'économie ... capitaliste, laissant ainsi croire qu'il n'y a pas d'alternatives ?

Cette rubrique se donne pour objectif de déconstruire le discours économique dominant. Cette déconstruction passe d'abord et avant tout par un rejet du jargon des experts.

Qui n'a jamais entendu, lors de débats, que les patrons, les financiers, les actionnaires étaient les producteurs de la richesse et, qu'à ce titre, il fallait, coûte que coûte, les soutenir et les protéger ? Cette affirmation doit cependant être questionnée. En effet, ce soutien et cette protection sous-entendent, toujours, une pression sur les travailleurs et les pouvoirs publics. Les premiers sont sans cesse contraints à être plus flexibles, plus dociles, moins rémunérés ... et les seconds, en cas de difficultés, sont toujours appelés à la rescousse en vue de socialiser les pertes.



## QUI PRODUIT LA RICHESSE ?

Pour répondre à cette question il suffit d'avoir un peu d'imagination.

Imaginons deux champs. Dans le premier, nous y déposons, par exemple, une tonne d'or alors que dans le second prendront place une vingtaine de personnes.

Laissons ensuite la situation évoluer pendant quelques années ! Que constatons-nous ?

Dans le premier champ, il y aura toujours une tonne d'or, sans rien de plus. Alors que dans le deuxième, il y aura beaucoup plus que 20 individus. En effet, ceux-ci ne se seront pas laissés mourir de faim, ils auront donc développé l'agriculture, ils auront construit des habitations, d'autres s'occuperont certainement des personnes malades ou de l'éducation des enfants.

En d'autres termes, l'activité humaine aura, seule, créé de la richesse.

C'est donc nos mains, notre intelligence, notre imagination, notre travail qui enrichissent une société. Que ce

travail soit salarié ou non, marchand ou non, manuel ou non !

Prendre conscience de cela, c'est déjà procéder à un important renversement des valeurs !





## LIBERTÉS SYNDICALES ■■■

## ENTRAVE MÉCHANTE À LA LIBERTÉ DE MANIFESTER

*17 militants de la FGTB sont actuellement poursuivis par la Justice. Une audience a eu lieu le 2 mars au Palais de Justice de Liège où plus d'un millier de camarades était présent pour leur apporter toute notre solidarité au moment où nous dénombrons de plus en plus d'atteintes au droit de manifester.*

Le 19 octobre 2015, à l'occasion d'une grève générale inter-professionnelle contre les mesures d'austérité du Gouvernement Michel, des perturbations ont eu lieu sur l'autoroute E40, à hauteur du viaduc de Cheratte. Suite à cette action, 17 personnes sont poursuivies par la Justice pour « *entrave méchante à la circulation* ». Cette action judiciaire est non seulement infondée dans les faits mais elle constitue surtout une grave attaque contre nos libertés syndicales.

## Criminalisation des actions militantes

Comme le rappelle Thierry Bodson, Secrétaire général de l'IW FGTB et au nombre des 17 accusés, « *s'attaquer aux militants et aux délégués, c'est s'attaquer à l'organisation syndicale dans son entièreté. Rappelons qu'il n'y a pas de démocratie sans contre-pouvoir.* »

Le Cde Bruno Verlaeckaert, présent parmi les syndicalistes venus apporter leur solidarité aux « 17 », sait aussi de quoi il parle quand il témoigne de la répression envers nos actions pourtant pacifiques. Lors d'une journée de grève nationale le 24 juin 2016, il avait organisé, en tant que Président de la FGTB d'Anvers, cinq importants blocages des routes d'accès vers le port d'Anvers. Bien qu'annoncée, l'action a été stoppée, à grand renfort de canons à eau, par la police fédérale.

Arrêté administrativement, le tribunal l'a déclaré coupable d'« *entrave méchante à la circulation* ». Un intitulé qui fait référence à un article introduit au 19e siècle dans le code pénal, pour éviter que les paysans ne bloquent les Chemins de fer...

Cette manière de faire n'a pour seul but que d'empêcher les organisations syndicales de mener des actions en faisant une pression inacceptable sur les militants.

Condamner pénalement une action pacifique est une atteinte grave à la démocratie. Il est plus qu'inquiétant de voir que désormais on n'attaque plus seulement nos moyens d'actions, mais aussi notre organisation même.

## Une situation qui ne date pas d'hier

L'agressivité de la droite à l'égard du Mouvement ouvrier et des Organisations syndicales n'est pas neuve. Ainsi, en 1886, une vague de grèves et d'émeutes déferla au départ de Liège pour s'étendre rapidement à l'ensemble des bassins industriels wallons. Pour beaucoup, il s'agit là de la première grande révolte ouvrière dans la Belgique industrielle. Ce mouvement trouve son origine dans la grave crise économique qui frappe durement les travailleurs<sup>1</sup>. Après une dizaine de jours, le mouvement sera violemment réprimé faisant 19 morts à Roux. Deux responsables syndicaux seront même condamnés à ... 20 ans de travaux forcés<sup>2</sup>.

Chaque année, la FGTB de Charleroi organise une commémoration à Roux afin de rappeler l'importance de la lutte sociale. Malheureusement annulée cette année, la manifestation aurait également dû dénoncer la répression violente de la manifestation pacifique contre la tenue d'un congrès d'extrême droite à Charleroi, le 25 janvier dernier.

Sans aucun doute, il aurait fallu y ajouter les violences commises à Bruxelles lors de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes où des coups ont été portés sans raison apparente et en

totale disproportion avec les faits qui auraient pu être reprochés.

Le droit à l'action collective est au fondement-même de la démocratie. Stop à la criminalisation des luttes !

## Libertés fondamentales

Nous assistons à un durcissement de la répression des divers mouvements sociaux. Cette situation est inquiétante. Le recours à l'intimidation est une tentative pour briser la contestation sociale. Les mouvements sociaux en général et les syndicats en particulier sont les derniers remparts contre la remise en cause de nos droits ! Défendre la capacité d'actions des syndicats, c'est se défendre soi-même car c'est grâce aux luttes collectives que nous jouissons aujourd'hui de droits civils et politiques, de droits sociaux et de libertés fondamentales.

1. Forte baisse des salaires, chômage important, absence de législation sociale, journée de 13 heures...

2. Ils seront libérés après quelques années.

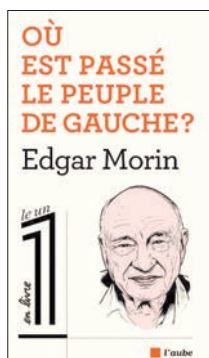




## NOTRE CULTURE ■■■

## LITTÉRALEMENT

*De nombreux chercheurs font, maintenant, le choix de présenter leurs réflexions de manière simple et concise afin de partager un maximum le savoir et les connaissances et de faire, ainsi, œuvre militante. Voici une sélection de trois courts livres qui s'inscrivent dans cette dynamique.*



### « OÙ EST PASSÉ LE PEUPLE DE GAUCHE ? »

Dans ce bref ouvrage, se retrouvent cinq chroniques publiées par Edgar Morin dans l'hebdomadaire « Le 1 » entre septembre 2014 et octobre 2017. Edgar Morin questionne d'abord les origines de ce qu'il appelle le « Peuple de gauche » et son épanouissement, début du XX<sup>e</sup>, grâce notamment aux instituteurs et aux enseignants « *qui formaient des citoyens ouverts aux problèmes du monde (...) et enseignaient la solidarité* ». Il se livre ensuite à une réflexion sur les causes de son déclin et appelle à une « re-pensée », une refondation de cette fierté d'être de gauche en revenant aux sources de la pensée de gauche et en y ajoutant la nécessaire dimension écologique.

Edgar Morin, « *Où est passé le Peuple de Gauche ?* », Éditions de l'Aube.

### DE LA TYRANNIE

Dans ce livre sous-titré « *Vingt leçons sur le XX<sup>e</sup> siècle* », l'historien américain Timothy Snyder nous rappelle quelques règles élémentaires pour ne pas céder aux sirènes des discours démagogiques. Rédigé suite à l'élection de Donald Trump, ce livre est un véritable petit guide de résistance et de pensée critique. « *Ne pas obéir à l'avance* », « *Se méfier des paramilitaires* », « *Prendre soin de son langage* » ou « *Être attentif aux mots dangereux* » sont quelques-uns des conseils développés dans ces 20 courts chapitres vivifiants.

Timothy Snyder, « *De la tyrannie* », Éditions Gallimard.



### C'EST UNE RÉVOLUTION QUE NOUS FERONS !

Les sociologues Colette Bec et Yves Lochard reviennent ici sur la vie de Pierre Laroque, Haut fonctionnaire français, Père de la sécurité sociale en France. Ce livre nous rappelle que derrière l'histoire partisane où chaque Parti de gauche revendique la paternité de la sécurité sociale, cette dernière n'a pu voir le jour que par le travail incessant d'hommes de l'ombre (fonctionnaires et syndicalistes). Mais, bien plus qu'un livre d'histoire, cet ouvrage nous (re)fait découvrir les fondements mêmes de la sécurité sociale et les craintes de ceux qui l'ont pensé. Ainsi, il est révélateur de constater que, dès 1949, en réponse à des critiques patronales, Pierre Laroque affirmait que la maîtrise des comptes de la sécurité sociale ne pouvait mettre en péril le principe de solidarité et disait-il : « *le domaine de la santé ne peut-être du domaine de la loi du marché. Ici la concurrence ne peut pas jouer* ».

Ce retour aux sources est nécessaire pour, aujourd'hui, lutter efficacement contre le démantèlement de la sécurité sociale car, pour bien la défendre il faut bien la comprendre !

Colette Bec et Yves Lochard, « *C'est une révolution que nous ferons* », Éditions Le Bord de l'Eau.





## POUR LA CGSP-BRUXELLES, « LE MONDE D'APRÈS » COMMENCE MAINTENANT !

*À l'heure où j'écris ces lignes, l'incertitude est toujours de mise quant à l'évolution et aux conséquences de la pandémie du coronavirus. Alors qu'on ne peut faire que des spéculations sur le moment et l'organisation du déconfinement ; qu'on cultive des doutes et des espoirs sur l'avenir de la planète et de la vie en société après les bouleversements et les contraintes provoqués par cette épidémie, la CGSP continue à assurer ses missions suivant des modalités adaptées et pense à l'avenir.*

Comme après chaque crise majeure, on voudrait en tirer les enseignements pour éviter que les conditions qui ont mené au désastre ne se reproduisent et mènent aux mêmes effets. Dans la période de panique générale, les tenants de néolibéralisme eux-mêmes font leur mea culpa et feignent de dénoncer avec une sincérité presque crédible le système qu'ils présentaient hier encore comme étant sans alternative : celui de la logique du profit maximum au détriment de la dignité des gens et du respect de l'environnement ; celui qui a mené à délocaliser les chaînes de production de tests médicaux, de médicaments ou de masques ; celui qui détruit les écosystèmes sauvages, favorisant ainsi la transmission de virus de l'animal à l'homme et le dérèglement climatique. Après la crise de 2008, la raison aurait voulu que l'on reprenne les rênes du monde de la finance pour prévenir de nouveaux dérapages. À l'inverse, ce sont les États qui se sont endettés pour renflouer les banques et c'est le peuple qui le paie durement via les mécanismes d'austérité budgétaire imposés par les institutions européennes. Ce sont ces politiques qui

conduisent notamment aux coupes budgétaires énormes dans les soins de santé et qui affaiblissent les services publics. On en mesure aujourd'hui les conséquences et il conviendra d'en tirer les leçons au moment d'examiner les programmes des partis et les déclarations de politique gouvernementale.

La crise sanitaire actuelle aura des conséquences économiques énormes. Elle touche déjà de manière façon dramatique des milliers de travailleurs mis en chômage temporaire.

Mais elle aura aussi des conséquences en termes de libertés fondamentales et de rapports sociaux. Traçage accru des personnes ; virtualisation des rapports sociaux à travers le télétravail, l'isolement et la perpétuation des gestes barrière...

La CGSP-Bruxelles y prête attention et prépare l'avenir. En attendant, elle fait tout pour assurer au mieux son rôle de défense des travailleurs et demandeurs d'emploi en adaptant ses services à la situation. Vous pouvez trouver plus de détails à ce sujet sur notre site Web et les réseaux sociaux.



Rudy Janssens,  
Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles

[www.cgspacod.brussels](http://www.cgspacod.brussels)

**Chômage temporaire économique :** Le formulaire **C3.2 Travailleur-Corona** est le document que vous devez remplir pour demander des allocations de chômage temporaire pendant la période du 1/01/2020 au 30/06/2020. Le formulaire dûment complété par le/la requérant(e) doit être envoyé au bureau de chômage de la FGTB de votre commune. Voir site [www.fgtb.be/my-fgtb](http://www.fgtb.be/my-fgtb)  
Pour d'autres questions, vous pouvez envoyer un mail à [cynthia.verstraete@cgspacod.be](mailto:cynthia.verstraete@cgspacod.be)

**Service juridique :** Pour des problèmes de chômage ou de mutuelle, vous pouvez vous adresser au secrétariat du service juridique ([marlene.baeyens@cgspacod.be](mailto:marlene.baeyens@cgspacod.be) ou 02 226 13 19) qui traitera votre demande par téléphone ou par email. Si vous rencontrez un problème avec votre

employeur (statut, contrat de travail, accident de travail...), vous devez vous adresser aux permanents de votre secteur.

**Primes syndicales :** Vous pouvez déposer vos documents de demande de prime dans 3 boîtes : soit à l'accueil du rez-de-chaussée ; soit au 4<sup>e</sup> étage de nos bureaux. Quand le bâtiment est fermé, dans la boîte aux lettres à rue, à droite de la grille.

### Congrès statutaires :

Étant donné les incertitudes qui planent sur le retour à la sécurité sanitaire, les congrès programmés ont dû être reportés. Le Bureau fédéral de la CGSP a pris les dispositions nécessaires pour assurer la continuité de nos missions syndicales et un congrès extraordinaire sera organisé en 2021.

## ADMI MOTS, LE BILLET DU SECTEUR ADMI

Nous vivons des temps difficiles. Personne n'aurait jamais cru, il y a quelques semaines, que le monde serait touché par la pandémie du coronavirus. Les économistes prédisaient une crise économique aussi importante que celle vécue dans les années 30. Mais aucun d'eux n'aurait imaginé une crise sanitaire, sociale et humaine si dramatique.

Si l'on pouvait attribuer à cette crise un seul mérite, c'est celui de montrer l'humanité dans ce qu'elle a de plus beau dans les moments difficiles. La solidarité se met en place partout autour de nous, l'imagination et l'inventivité de l'Homme permettent de trouver des solutions aux pénuries. Et les citoyens se serrent les coudes pour pallier au déficit de services engendré par les politiques d'austérité que nous subissons depuis de trop nombreuses d'années.

C'est aussi et avant tout une période sans nulle autre pareille pour les services communément appelés de première ligne. Chaque jour, le personnel de ces services brave le danger pour lutter contre la maladie. Nous ne les en remercierons jamais assez ! Dans notre secteur, ce sont les pompiers-ambulanciers, le personnel de soins, le personnel d'encadrement de nos enfants et de nos aînés, le personnel chargé de la logistique et du nettoyage, les policiers, le personnel de Fedasil...

Alors que nous devrions tout mettre en œuvre pour garantir les services tout en protégeant au maximum les travailleurs, certains envoient en mission des travailleurs sans protection adéquate. Ces travailleurs vont « au charbon » la peur au ventre, car ils craignent pour leur santé, pour celle de leur famille et plus généralement pour les citoyens bénéficiaires de leurs services.

Mais il faut également saluer le personnel des services qui ne sont pas de première ligne mais qui restent indispensables au bon fonctionnement d'un État (quel que soit le niveau de pouvoir). Ils démontrent aujourd'hui ce que veulent dire des notions qui nous sont chères dans la fonction publique telles que la continuité des services. Il s'agit de vous. Vous en faites toutes et tous partie, que vous soyez fidèle au poste, en télétravail, de garde à domicile ou en attente d'être rappelé. Et vous en êtes les victimes lorsque votre employeur décide de vous mettre en chômage temporaire.

Cette crise démontre l'importance, voire l'extrême nécessité, de l'emploi statutaire dans la fonction publique.



D'abord, parce qu'il assure la continuité des services. Ensuite, parce qu'il évite le recours à des vils stratagèmes comme la mise en chômage temporaire, dont certains font usage, en contradictions avec les décisions prises par le Gouvernement régional. Et ce, alors que les dispenses de services et les réaffectations de missions devraient être le leitmotiv de tous pour un parfait service aux citoyens.

Cette crise démontre aussi à quel point notre sécurité sociale est indispensable pour la santé des citoyens. Elle prouve que nous ne sommes plus totalement en mesure de faire face à ce genre d'évènement. Et ceci à cause de la pensée néocapitaliste qui mène nos dirigeants. Cette pensée les a conduits, depuis plusieurs décennies, à détricotier le filet de protection sociale mis en place par nos aînés au sortir de la seconde guerre mondiale. Cette même idéologie a incité les dirigeants à la privatisation des services publics d'aides aux personnes. Elle a encouragé à réaliser des coupes budgétaires fondamentales dans les dépenses publiques et de sécurité sociale. Elle a imposé des politiques d'austérité qui ont réduit les protections sociales des citoyens et qui conduisent inexorablement à un appauvrissement de la majorité de ceux-ci. Bref, outre la cause médico-virale du Covid-19, elle est responsable de la crise que nous vivons, puisque nous ne sommes plus en mesure de répondre efficacement aux besoins. La saga des masques de protection en est un exemple parfait.

Une fois la crise derrière nous, il faudra faire le bilan de ces constats. Et il faudra réinventer la politique en Belgique,



en Europe et partout dans le monde. Nous espérons que les dirigeants de demain seront plus que conscients de cet état de fait et qu'ils ne rééditeront pas les erreurs du passé.

Cette crise démontre malheureusement aussi l'incivisme, l'égoïsme et le nombrilisme de certains. L'interview du président du MR le 6 avril (prônant le système économique de croissance) ou encore l'attitude des banques (qui comptaient distribuer leurs dividendes aux actionnaires en cette sombre période) en sont de parfaites illustrations. Plus que jamais nous avons besoin d'un autre modèle de société basé encore plus sur la solidarité, le partage, la protection et le soutien de tous.

Pour conclure, je tenais à reprendre une citation de Franklin Roosevelt, qui mit en œuvre le New Deal aux

États-Unis après la crise des années 30 (il créa la sécurité sociale aux USA, ainsi que de grandes agences publiques gouvernementales et il réforma le système bancaire). Cette citation illustre parfaitement le besoin de changement de paradigmes politiques et socio-économiques indispensables à la gestion de l'après-crise : « *Faites quelque chose et, si ça ne réussit pas, essayez autre chose* ».

Plus que jamais nous devons être solidaires, pragmatiques, combattifs mais également créatifs.

Ensemble on est vraiment plus forts.

**Olivier Nyssen**

Secrétaire général  
CGSP Admi

## CONGRÈS STATUTAIRES 2020 – REPORT DES DATES

Comme vous le savez, les congrès statutaires de la CGSP devaient se tenir durant les mois d'avril à juin 2020. Le coronavirus vient changer la donne puisque les mesures arrêtées par le Gouvernement interdisent les réunions de groupes et imposent des règles de distanciation sociale. Mais, avant tout, il nous paraissait inconcevable de maintenir voire postposer de quelques jours les dates des congrès alors que des camarades luttent contre la maladie, travaillent en première ligne depuis plusieurs semaines ou tout simplement n'ont pas le cœur de participer à ce type d'instances.

Les secrétariats wallon et fédéral ont dès lors décidé, en respect des procédures et des nouvelles dates arrêtées en urgence par notre Centrale, de postposer les dates des congrès statutaires du Secteur.

Le congrès Admi wallon est dès lors reporté aux 22 et 23 septembre 2020 et celui du Secteur fédéral Admi-ALR-LRB aura lieu les 20 et 21 octobre 2020.

Attendu que les congrès des régionales sectorielles Admi ont pu être organisés dans le calendrier initialement prévu, il n'y a pas lieu de lancer de nouveaux appels à candidatures, puisque les règles statutaires ont été respectées.



Comme il est de coutume, les congressistes recevront leur invitation par le biais des Régionales sectorielles, à l'exception des membres qui siègent de plein droit (membres du Secrétariat wallon et du Bureau exécutif wallon) qui recevront directement leur invitation par le canal habituel.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous attendons en septembre et octobre prochains, dans l'espoir que le coronavirus sera derrière nous et qu'il aura fait comprendre aux dirigeants politiques qu'il est crucial de développer un autre modèle de société.

## ILS MÉRITENT PLUS QUE DES APPLAUDISSEMENTS À 20H !

Le Coronavirus a frappé à nos portes. Les Autorités politiques ont pris les mesures qu'elles estimaient nécessaires pour éviter une propagation rapide du virus en Belgique et limiter ainsi le nombre de victimes.

Nos pensées vont d'abord aux malades et à leurs familles car nous éprouvons un immense sentiment d'inutilité pour lutter face à la pandémie.

Mais nous pensons surtout aux travailleurs de première ligne, qui font face aux malades et à leur famille, à ceux qui permettent au personnel des institutions hospitalières et médicales de travailler et enfin à ceux qui doivent assurer les services à la population. Car il faut assurer la continuité des services ! Je constate que les grands principes statutaires de la fonction publique refont surface les jours de crise.

Aujourd'hui, l'ensemble du monde politique s'accorde à ouvrir les tiroirs-caisses publics pour protéger les citoyens, les travailleurs mais aussi le sacro-saint système économique bancal dans lequel nous vivons. Mieux encore, nos dirigeants ne cessent depuis plusieurs jours de parler de solidarité, de respect des autres, de civisme et d'altruisme. Faut-il vivre ce genre de catastrophe pour que certains comprennent l'importance de ces valeurs qui sont les nôtres et que la CGSP défend quotidiennement.

Tous les soirs à 20 heures, dans un grand élan de générosité et de reconnaissance, la population remercie à coups d'acclamations le personnel de soins qui s'occupe de nos malades au péril de sa santé.

Nous réclamons des employeurs la même reconnaissance vis-à-vis de leur personnel. Nous les enjoignons à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger leurs travailleurs, mais aussi pour garantir la totalité de leurs droits. Il serait indécent de profiter de la crise pour vouloir bénéficier d'un effet d'aubaine.

Sans vouloir jouer les donneurs de leçon, permettez-moi de dire que les travailleurs des services de première ligne méritent plus que des applaudissements, qu'ils soient au



chevet des malades, qu'ils les transportent, qu'ils nettoient leur chambre, qu'ils leur préparent des repas, qu'ils protègent la population, qu'ils gardent leurs enfants, qu'ils ramassent leurs déchets, qu'ils leur fournissent les services nécessaires, etc.

J'exhorte nos dirigeants à ne pas rééditer les actes de 2016, lors des attentats de Bruxelles et simplement remercier les agents des services concernés par la remise de médailles et à grands coups de discours.

Ce ne sont pas des héros d'un soir. Ce sont des héros du quotidien. Il ne faudra pas les remercier et les féliciter, puis ensuite rendre exsangues financièrement les services et administrations qui les emploient.

Il conviendra, le moment voulu, quand la crise sera derrière nous, de tirer le bilan de celle-ci.

Ces héros méritent plus que nos remerciements, ils méritent des budgets, un statut et de bonnes conditions de travail en permanence. Sans cela, nous ne les remercierons jamais assez.

## CHRONIQUE D'UNE CATASTROPHE ANNONCÉE

Depuis plusieurs jours, la CGSP Admi soutient sur le terrain, le personnel de première ligne qui lutte sans relâche face à la crise du coronavirus, qu'il soit ambulancier, infirmier, aide-soignant, éducateur, membre du personnel d'entretien et de cuisine, logisticien, pompier, médecin, assistant-social, puéricultrice, aide familiale... Il m'est hélas impossible de lister tous les métiers.

Nous les félicitons et encourageons car ils sont mis à rude épreuve. Ils voient leurs collègues, patients, famille et amis touchés par la maladie. Et pourtant, ces travailleurs restent fidèles au poste, prêts à tous les sacrifices pour passer le cap de la crise du coronavirus.

Cela, la population en a pris conscience.

Mais il est des situations intenable, qu'il est urgent de dénoncer !

Une crise sanitaire et humaine est au cœur de la crise, au sein des maisons de repos et de soins (MR-MRS) et dans les maisons de soins psychiatriques (MSP). La situation n'y est pas grave, elle a dépassé tous les scénarii les plus catastrophiques.

On constate un taux d'infection au coronavirus exponentiel au sein du personnel des MR-MRS (entre 20 et 70 % de malades dans les institutions publiques). Et on ne sait si ces institutions sont encore en mesure d'avoir du personnel en suffisance pour continuer à encadrer nos aînés qui sont, faut-il le rappeler, la tranche de population la plus fragile et à risque face au Covid-19.

Cette situation est identique dans les MSP.

Le personnel n'est pas suffisamment protégé par manque de matériel (pénurie mondiale). Et il va maintenant travailler la peur au ventre : peur d'être contaminé, peur de contaminer ses proches et peur de contaminer les patients.

La CGSP-Admi pousse un cri de désespoir pour le personnel et les bénéficiaires de services des MR-MRS-MSP. Ils ne doivent pas rester les oubliés de la crise du Coronavirus !

Nous sommes en contacts fréquents avec les Autorités wallonnes et plus particulièrement la Ministre de la santé. Nous savons que les Autorités politiques wallonnes sont pertinemment conscientes de cet état de fait et que celles-ci cherchent des solutions au problème.

Mais nous estimons qu'il est aussi du ressort de tous, d'apporter son soutien et son aide au personnel de ces institutions. C'est pourquoi, par ces quelques lignes, nous voulons ériger en héros les agents des Maisons de repos et de soins et des Maisons de soins psychiatriques. Qui sont par ailleurs en très grande majorité du personnel féminin.

Mais plus que des louanges, il leur faut un soutien matériel et humain urgent. Nous demandons surtout que soit opéré au plus vite **des tests de dépistage du Covid-19 sur l'ensemble du personnel et des pensionnaires des MR, MRS et MSP.**

Il faut que ça bouge et que ça bouge vite ! Sans quoi nous allons vivre la chronique d'une catastrophe sanitaire, sociale et humaine annoncée.





## ÉDITO

## FONCTIONNAIRES, VOUS ÊTES FORMIDABLES !

Nous le savons.  
Vous le savez.  
Aujourd'hui, toute la population le sait.

Bien sûr il y a les fonctionnaires formidables que tout le monde connaît, ceux qui travaillent dans les soins de santé, dans l'aide aux personnes, le personnel qui travaille dans la sécurité...

Mais aujourd'hui, chacun sait que tous les fonctionnaires sont formidables car dans la période de confinement, la Fonction publique a, c'est dans ses gènes et dans son essence, appliqué la continuité de service. Cette « chose » qui permet à un pays d'exister, de vivre en période de crise ou dans des périodes sans gouvernement.

Toutes et tous, par votre travail vous avez permis à l'État et à ses citoyens, quel que soit le niveau de pouvoir, de continuer à exister.

Bien sûr, nous avons des fonctionnaires plus visibles qui ont dû affronter le Covid-19, avec des fusils à plomb. Je pense aux personnels de la Justice, des Douanes, des Institutions de jeunesse ou encore des Centres fermés, qui n'ont quasi reçu aucun matériel de protection alors qu'ils étaient en contact permanent avec des usagers.

Mais, nous pensons aussi très fort à ceux qui, par le travail, ont permis à toute la population de tenir dans ses épreuves. Les services de santé publiques, les services d'aides aux entreprises, la Protection civile, les services de communication, les centres de crise, les services des routes, de la navigation et des aéroports... qui ont aussi permis que l'activité se poursuive. Tous les services publics ont communiqué avec tous leurs usagers pour leur trouver des solutions à leurs soucis voire rencontrer leurs détresses ... Ils vont nous permettre à toutes et tous de nous en sortir.

Nous ne pouvons malheureusement pas citer tous les services mais cette crise a montré à toutes et tous que la Fonction publique c'est la colonne vertébrale d'un état, sa ligne de vie.

Nous ne nous moquerons pas ici, des femmes ou des hommes, politiques ou non, qui habituellement raillent les fonctionnaires. Nous espérons qu'ils ont compris d'eux-mêmes leurs erreurs de réflexion, d'appréciation ou de jugement. Nous interrogeons quand même tous



ces grands hommes ou femmes d'État qui ont estimé que la Fonction publique était une variable d'ajustement budgétaire pour savoir s'ils supportent encore leur conscience par rapport aux dégâts qu'ils ont commis.

Quand nous sortirons de cette crise, si un gouvernement quel qu'il soit, devait proposer des mesures budgétaires en Fonction publique, non seulement il paraîtrait pire qu'un âne qui trébuche sur la même pierre mais qu'il sache qu'il subira un conflit social sans précédent et que nos actions seront très dures. L'Homme a l'instinct de survie, nous ne serons pas seuls dans la rue.

Cette crise a montré l'importance de la solidarité de chacun. Le besoin d'un état fort de toutes ses composantes. La Fonction publique n'est pas la moindre, elle est la colonne vertébrale de l'État sans lequel, une tête ne pourrait rien.

Camarades, le Secteur AMiO de la CGSP est fier du travail réalisé dans cette crise, comme au quotidien, par les fonctionnaires fédéraux, communautaires et régionaux, il vous remercie de votre implication dans la Cité.

Merci !

Liberté, Égalité et Fraternité à toutes et tous, Ensemble on est plus forts !

Et, même si cette année il est terni, bon Premier Mai.

**S. Streel, G. Wallez, S. Jaumonet et V. Demeulemeester**

## FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

# SPF JUSTICE – ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES COVID-19 : LE MASQUE DE L'INCOMPÉTENCE

*Je prends ma plume en ce 1<sup>er</sup> avril, non pas pour vous raconter une blague, quoiqu'en fin de cette chronique vous pourriez légitimement changer d'avis.*

*En cette période carnavalesque confinée où tous les masques sont rangés au fond des tiroirs dans l'attente d'une libération festive, il y a des masques qui font parler d'eux...*

Les masques de Maggie De Block, Ministre de la Santé publique.

Attention camarades, pas de méprise, ces masques ne représentent pas notre Ministre parée de son plus beau sourire, mais nous parlons bien des masques buccaux FFP1.

Si nous sommes tous d'accord pour que les personnes travaillant pour les soins de santé soient prioritaires dans l'approvisionnement des masques qu'ils soient FFP1 et certainement les FFP2, nous ne pouvons pas comprendre le défaut de prévoyance de la Ministre de la Santé qui a un impact direct sur les fonctions essentielles de notre beau Service public.

Qui masque ses fautes se voit en fin de compte, démasqué par sa conscience.

Alors compétence oblige, je vous fais le récit du fiasco de cette pénurie au sein du SPF Justice et plus particulièrement dans les établissements pénitentiaires.

Vendredi 13 mars, ça ne s'invente pas, la Belgique est confinée, la circulaire 681 du 12/03/2020 du Vice-premier Ministre Clarinval, Service public fédéral Stratégie et Appui, pose question.

Notre Ministre de la Justice nous convoque le 20 mars 2020 pour un Comité supérieur urgent COVID-19, où nos questions sont balayées d'un revers de la main tantôt en invoquant l'AM du 18 mars 2020 (2 jours avant notre comité), tantôt en mettant en avant les directives ScienSano applicables aux collectivités... bref les dispenses de services ne sont pas d'application pour le personnel de surveillance pénitentiaire.

Depuis le début du confinement, notre Ministre de la Justice, qui est aussi le roi en matière de communication,

martèle aux médias que c'est le personnel qui fera entrer le virus au sein des établissements pénitentiaires.

Nous insistons dès lors pour pouvoir bénéficier de ces fameux masques buccaux, qui manifestement ne sont pas considérés comme urgent pendant les 15 premiers jours de confinement.

Le Ministre de la Justice précise même que le personnel qui est en contact direct, sous le même toit, avec une personne atteinte du COVID-19 DOIT venir travailler tant qu'il ne présente aucun symptôme.

Pendant cette première semaine de travail, le personnel dans le cas cité, ou plus proactif en matière de sécurité sanitaire, achète son masque personnel.

Quelle surprise, de voir que le membre du personnel venant travailler avec son masque se voit refuser le port de celui-ci et, est invité à l'enlever ou à retourner chez lui et à se mettre en maladie. QUELLE MASCARADE !!!

Devant notre insistance, l'Autorité fait marche arrière en responsabilisant le membre du personnel désireux de porter son masque.

Quid du personnel qui s'est vu obligé de se mettre en maladie ? Heureusement que le contrôle Medex est suspendu, car voir le médecin contrôle débarquer chez soi et lui annoncer que vous n'êtes pas malade... vous connaissez la suite.

La situation sanitaire est précaire en prison. Le confinement des détenus ainsi que les mesures prises par le Ministre concernant la suspension des visites, installe un climat explosif mais nécessaire pour lutter contre la pandémie.

Deuxième semaine de confinement et, enfin, le Ministre de la Justice annonce avoir trouvé une solution interne

pour la fourniture des masques qui seront réalisés dans nos établissements et distribués au plus vite... retournement de situation, mais n'est-il pas déjà trop tard ?

Ce 27 mars, les masques sont livrés à la Prison de Lantin, mais nous ne retiendrons que le masque de la barbarie que certains détenus ont mis lors de l'agression violente de 4 membres du personnel... le masque de la mort a plané au-dessus de l'établissement, mais pour notre Ministre qui se voile (se masque) la face, tout va bien dans les prisons. N'est pas roi en communication qui veut.

Et après tout, qu'est-ce qu'un mensonge ? La vérité sous le masque.

Bref aujourd'hui, quasi tous les établissements sont livrés en masques buccaux avec des directives qui ne conviennent pas au personnel.

Les FAQ crise Coronavirus sont mis à jour régulièrement, et cette mise à jour est aussi due à nos questions et exigences.

Il y a un avant, un pendant et certainement un après COVID-19, et nous serons présents le jour où il faudra rendre des comptes et où les MASQUES TOMBERONT.

Prenez soin de vous camarades.

**G. Wallez**

## SPF FINANCES SITUATION GÉNÉRALE ET COVID-19

*Depuis plusieurs années, le SPF Finances manque de moyens pour assurer ses missions. La crise du coronavirus accentue les difficultés de fonctionnement. Suite à la décision gouvernementale de confinement du 13 mars 2020, le SPF Finances a intimé à la très grande majorité de son personnel le 18 mars 2020 de télétravailler à 100 % (cela était déjà encouragé depuis une semaine).*

Le SPF Finances, qui a subi les cures d'austérité gouvernementales, souffre d'un manque de moyens. Pour pouvoir assurer ses missions, il recourt à différentes méthodes de management et pose des choix qui s'avèrent parfois désastreux comme par exemple la mise en place d'une téléphonie inadaptée et le travail en bureaux partagés sans place attribuée (« Dynamic office »). Il multiplie par ailleurs les projets de restructuration et de réorganisation (Logistique, Douanes et accises, Documentation patrimoniale, AGPR, AGFISC, ...), le tout avec un système informatique qui ne suit pas et un personnel qui doit sans cesse s'adapter et produire plus.

Lors de l'arrivée de la crise sanitaire, l'Autorité essayait notamment de revoir la téléphonie et le système d'octroi des indemnités pour frais de séjour (promesse qui date de 2017 !).

La période que nous traversons montre l'importance de disposer de services publics dotés de moyens suffisants. Cela nécessite, dès la fin de la crise, la mise en place d'une autre politique fiscale et un budget qui permette au SPF Finances d'assurer la lutte contre la fraude fiscale.

Dans l'attente, le SPF Finances, dont le personnel est en contact quotidiennement avec la population a orga-



nisé la mise en place des mesures prises pour assurer la continuité du service tout en évitant la propagation du virus : limitation du nombre d'agents autorisés à se rendre, durant le temps minimum nécessaire, dans les différentes implantations en vue de gérer le courrier et de poursuivre la logistique quotidienne, report des formations, entretiens de mobilité et réunions (ou tenues en téléconférence). Durant cette période, une indemnité forfaitaire mensuelle de 20 € sera versée à tous les télétravailleurs.



L'Administration générale des Douanes et Accises (AGDA) continue partiellement certaines tâches de contrôle et de protection de l'État. Les agents sur le terrain ont finalement reçu les protections personnelles attendues (gel désinfectant, gants, masques). Une centaine d'agents sont affectés, depuis la décision gouvernementale du 25 mars 2020, au contrôle des frontières en appui de la Police fédérale (autoroutes). La CGSP relève qu'il n'a pas assez de personnel pour pouvoir assurer ces missions et que les bureaux d'Eupen, Mouscron et Arlon étaient appelés à disparaître dans le projet initial de réorganisation combattu par la CGSP depuis plusieurs mois. La CGSP sera par ailleurs attentive au respect de la législation sur le temps de travail notamment dans le cadre de la récupération des heures prestées.

À partir du 19 mars 2020, l'Administration générale de la Fiscalité (AG Fisc) a arrêté la très grande majorité des contrôles fiscaux (plus aucun contact avec les contribuables et leurs mandataires) ce qui pose des difficultés aux agents de prester en télétravail sans entamer/poursuivre les dossiers... À l'AGPR (AG Perception et Recouvrement) le travail de recouvrement a également été adapté aux mesures.

La CGSP a réclamé un ajustement de la charge de travail annuelle via le cycle d'évaluation de chaque agent de chaque administration en raison de l'importante crise sanitaire subie et des difficultés à exercer pleinement leur profession. Elle revendique par ailleurs une revalorisation pécuniaire des conditions de travail.

**G. Wallez, A.-F. Ensay et J.-F. Lemaire**

## FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

### SECTEUR XVII – FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES INFORMATION SECTEUR XVII

*Le Gouvernement fédéral a, il y a peu, donné l'autorisation de placer en chômage temporaire, à raison de 70 % du revenu, les contractuels de la Fonction publique qui n'auraient plus de travail, complètement ou partiellement. La CGSP a convenu avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles que cette possibilité ne serait pas mise en œuvre à la Communauté française.*

Le personnel de la Communauté française est donc privilégié en ce domaine, puisque ceux qui sont placés en dispense de service toucheront 100 % de leur rémunération sans rien devoir prester pour l'employeur, et ceux qui travaillent à distance pourront reporter les jours de congé déjà accordés pendant la période de confinement.

Cependant, nous restons attentifs au problème des « dispensés », qui n'ont bien évidemment pas demandé à l'être : travail ou pas, le confinement n'a rien de réjouissant ! Malheureusement, en ce moment, aucune concertation digne de ce nom n'est possible ni entre les délégués, ni avec l'Autorité, donc tous les contacts sont informels et nous ne pouvons compter que sur la bonne volonté de nos interlocuteurs, qui ont déjà fait de nombreuses concessions.

S'il faut choisir entre la perte de 30 % de son revenu et celle de quelques heures de récupération, qui doivent

normalement être prises dans le mois qui suit les prestations (donc en avril pour les prestations de mars), aucune hésitation n'est permise. Et même, si nous restons revendicatifs pour que les affiliés ne perdent rien, l'Autorité veillera à ce que l'ensemble du personnel perçoive les décisions prises comme équitables. Il faut tenir compte du ressenti de ceux qui assurent les services continus ou des permanences au bureau, dans la peur d'être contaminés. Et parmi ceux qui font du télétravail, certains sont surchargés et peuvent également se sentir défavorisés.

Restons donc raisonnables dans nos revendications, nous ne pourrions en sortir que si chacun fait un effort pour comprendre les contraintes des autres.

**S. Streeel**

## SECTEUR IX – PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER

### MERCI AUSSI À EUX !

*Une fois de plus, nous tenons à rappeler que les acteurs du monde de l'Enseignement ne se limitent pas exclusivement aux seuls personnels enseignants.*

Si les enfants sont accueillis dans d'excellentes conditions sanitaires, c'est aussi grâce au personnel ouvrier qui œuvre, dès le départ des élèves en fin de journée, à entretenir, comme ils le font tous les jours d'ailleurs, les locaux et sanitaires. Mais aussi en cette période particulière à la désinfection, telle que préconisée par les autorités afin d'enrayer la propagation du virus. Ce personnel travaille, pour la plupart, sans protection individuelle, sans gants,

sans masque et avec des antiviraux élémentaires comme de l'eau de Javel. De son côté, le personnel administratif n'est pas en reste ! C'est grâce à lui que la communication administrative est maintenue entre les Pouvoirs régulateur et organisateur et leur chef d'établissement. C'est aussi grâce à eux que tous les membres des personnels perçoivent régulièrement leur traitement.

**S. Streel et M. Baldan**

## RÉGION WALLONNE

### SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

### BRAVO !

Je voudrais d'abord féliciter tous les agents, les contractuels, ou encore les statutaires temporaires du SPW, dans cette période de confinement. Ils ont fait en sorte que la Fonction publique continue son travail au profit de ses usagers qu'ils soient du monde économique, social, ... ou de simples citoyens.

Dès le début de la crise, par un arrêté négocié en Comité de secteur XVI, un cadre a été fixé pour l'organisation du travail, mais aussi pour protéger les travailleurs.

Certes la concertation de cette organisation particulière du travail n'a pas été simple entre le principe de continuité de service public, auquel nous sommes viscéralement attachés, et à la protection de la santé et du bien-être des travailleurs, il y a eu beaucoup de discussions, le ton a dû monter mais nous sommes assez satisfaits des résultats obtenus.

Pour nous agents des services publics cette période nous aura permis de réapprendre nos fondamentaux. Le service au public personne ne l'avait oublié. Mais notre statut, qui nous impose la continuité de service public, certains l'avaient oublié quand ils proposaient une contractualisation de l'ensemble de la Fonction publique. Le statut est un tout, la continuité de service public oblige les agents de l'État à être toujours opérationnel, l'égalité des citoyens, je vous en ai déjà parlé, l'absence d'intervention politique partisane dans nos décisions est aujourd'hui redevenue une valeur. Il n'a pas été question dans cette période de

favoriser tel ou tel dossier ... même si certains ont essayé. Demain il faudra que le gouvernement wallon :

- remercie pleinement sa Fonction publique et rende hommage à son rôle pendant la crise ;
- réinvestisse dans sa Fonction publique pour la rendre encore plus efficace, plus proche de nos citoyens. Des services devront être réinternalisés, redéployés et surtout correctement fournis en nombre d'agents et ce, sur l'ensemble du territoire wallon ;
- revalorise cette Fonction publique tant au niveau de son image que dans les barèmes octroyés aux fonctionnaires. Il faudra également qu'il revienne sur des décisions iniques prises à son encontre comme la pension mixte notamment.

Il est évident que si certains hommes politiques de quelque bord qu'ils fussent, rêvaient de réutiliser la Fonction publique comme une variable d'ajustement, la CGSP organisera des actions pour leur rappeler le rôle que nous avons au quotidien et que cette crise, comme la crise bancaire de 2008, a parfaitement démontré. Nous sommes certains que la population sera à nos côtés car elle a réappris que la Fonction publique c'est son patrimoine, et que ce patrimoine est d'autant plus important quand on n'en possède pas ou peu.

**S. Jaumonet**



## ET APRÈS ?

Les festivités du 1<sup>er</sup> mai sont annulées cette année et pourtant, aujourd'hui encore plus qu'hier, l'ensemble des travailleurs méritent le respect et doivent être mis à l'honneur.

Face à cette crise sans précédent, ce sont eux qui, dans une formidable démonstration de solidarité et d'unité, permettent au pays de tenir debout.

Un tout petit virus a suffi à bouleverser le monde, à bousculer les certitudes et à mettre la moitié de la planète sous cloche.

En une semaine, il a rogné nos droits fondamentaux qui garantissent la liberté de réunion, de circulation ou le respect de la vie privée. Et c'est sans violence, sans coup de force mais au nom de la santé publique que le gouvernement s'est vu attribuer des pouvoirs spéciaux qui l'autorisent à échapper au contrôle démocratique parlementaire.

Cette crise démontre les limites de la mondialisation, révèle l'échec du libéralisme sauvage alors qu'au contraire, le service public, régulièrement source de norme d'ajustement budgétaire, ce mal-aimé si souvent décrié et déprécié, apparaît aux yeux de tous comme essentiel.

Chaque jour, au péril de leur santé et souvent dans des conditions difficiles, l'ensemble du personnel soignant multiplie les efforts afin d'apporter le niveau de soins requis aux nombreux malades. Mais, c'est aussi l'intégralité des agents de la fonction publique qui continuent à assurer le service à la collectivité afin que les transports soient assurés, que la propreté publique soit maintenue, que le courrier soit distribué, que les prisons soient sécurisées...

Dans ce contexte, toute la famille des Cheminots a répondu présent et a démontré sa volonté d'engagement dans l'exécution des missions du service public auxquelles elle est fondamentalement attachée.

Le bon déroulement du plan de transport d'intérêt national est rendu possible grâce à l'investissement sans failles des conducteurs et des accompagnateurs de train mais aussi du personnel des gares, des guichets, des ateliers, de l'entretien de l'infrastructure, des cabines, du nettoyage.

Sans oublier le support indispensable du personnel administratif et des équipes ICT.

Malgré l'adaptation de l'organisation du travail, les carences des conditions de sécurité et de protection des agents se sont rapidement marquées.

La CGSP n'accepte pas que les préoccupations sanitaires actuelles soient l'opportunité de solder un contentieux social lié notamment au cumul des jours libres dus au personnel opérationnel ou au comblement des retards de production.

Aujourd'hui, l'essentiel est de privilégier prioritairement la protection et la sécurité des Cheminots. Et après ?

Lorsque le virus aura été vaincu, que les applaudissements se seront tus, le service public devra continuer à être soutenu avec le même enthousiasme et la même générosité. La concertation sociale devra reprendre sa place afin d'apporter, en maintenant au confinement le virus idéologique, les réponses pertinentes aux préoccupations liées à l'emploi, au bien-être au travail et au pouvoir d'achat. Dans le cas contraire, ce sera une crise sociale qui se substituera à la crise sanitaire.

Alors, au-delà des mercis et des encouragements, nous pourrions mesurer la réelle volonté de la direction de veiller à prendre soin de nous, les uns les autres...

C'est dans ces conditions perturbées, que la CGSP Cheminots vous souhaite à toutes et tous un bon 1<sup>er</sup> mai solidaire.



**Pierre LEJEUNE,**  
Président



# CORONAVIRUS :

## SITUATION DANS LES CABINES DE SIGNALISATION ET DANS LES GARES

Depuis le début de la crise nous avons été en contact quotidien avec le terrain. La santé des Cheminots était notre première priorité.

Avant de parcourir brièvement quelques points, nous tenons à remercier nos délégués qui, dans cette crise, ont fait un travail énorme sur le terrain. Quotidiennement, de nombreuses interventions ont été faites en région par les délégués et permanents afin que les règles de distanciation soient respectées, que le nettoyage soit bien effectué et que les agents disposent de moyens de protection (EPI) et de moyens pour se laver les mains. Merci, à tous.

Dans les cabines de signalisation, nous sommes intervenus dès le début afin de veiller à ce que le nettoyage se fasse avant chaque début de prestation, tel que prévu dans le code du bien-être (Art. III.1.42). Il s'agit d'un point qui avait déjà été abordé bien avant la crise notamment dans le CPPT I-TO (ex I-TMS) du district Sud-Ouest. À partir de la semaine du 16 mars, partout un nettoyage s'est fait dans tous les blocks à 5h30, 13h30 et 21h30.

Le vendredi 20 mars, nous avons reçu des messages de nos délégués nous signalant que la direction de la SNCB voulait imposer des prestations de 12h pour le personnel du mouvement des ROR. L'argument avancé était qu'avec les 12h il ne fallait qu'aligner deux prestations au lieu de trois. Nos délégués ont tout de suite compris que la SNCB voulait créer un précédent dangereux. En cabine, le personnel du mouvement d'Infrabel, refuse depuis des années des prestations de 12h étant donné que ces prestations sont préjudiciables pour la santé des travailleurs et la sécurité ferroviaire (dangers d'erreurs). Voyant l'opposition forte à cette proposition, la SNCB revient en arrière et maintient les prestations 3x8 au lieu de 2x12.

Le lundi 21 mars, suite à notre insistance, un plan de transport adapté « d'intérêt national » est mis en place. Le nombre de voyageurs a sérieusement diminué dans les trains. Dans les cabines de signalisation, les blocks sont réorganisés afin de garantir le respect des règles de distanciation. Une partie du personnel est mise en « réserve » à la maison.

Parmi le personnel des gares, il y a eu dès le début beaucoup d'inquiétudes. Les premiers agents SNCB affectés par le coronavirus sont des agents Securail. Pour ce personnel, nous avons réclamé que pour toutes les opérations (notamment le contrôle au terminal Eurostar) la distanciation soit bien respectée, que les transferts en voiture se fassent en toute sécurité et que les agents puissent disposer de masques de protection.

Les agents commerciaux et le personnel de gare sont aussi en contact direct avec les voyageurs. Nous avons donc insisté dans un premier temps auprès de la direction afin qu'elle supprime les prestations de steward. Par la suite, nous avons réclamé la fermeture des guichets étant donné qu'il ne s'agit pas d'un service essentiel qui est nécessaire pour faire rouler les trains. Une partie des guichets ont été fermés et les prestations de steward ont été supprimées. En temps normal nous dénonçons la fermeture des guichets et la déshumanisation des gares par la direction, mais avec le coronavirus nous pensons qu'il faut privilégier la santé des travailleurs avant tout.

**Filip Peers,**  
Secrétaire national



Credit photo Infrabel

## IMPACT DE LA CRISE DU CORONAVIRUS SUR LE PERSONNEL ROULANT



*Credit photo SNCB*

En général, à chaque intervention, nous rappelons le respect des mesures de sécurité. Nous réclamons aussi les mesures de nettoyage nécessaires pour l'ensemble des lieux de travail ainsi que la fourniture des produits de désinfection, gel, gants, masques...

Au niveau des accompagnateurs, nous avons demandé la possibilité de fermer une voiture au milieu de la rame quand la possibilité le prévoit. Cette voiture serait l'endroit où le personnel pourrait laisser les produits de désinfection.

Afin de rassurer le personnel, nous avons demandé la fourniture de masques pour le personnel d'accompagnement.

Pour la protection de notre personnel, nous avons également demandé l'adaptation de certains trains avec le nouveau plan de transport.

Pour l'ensemble du personnel roulant, nous avons demandé l'arrêt des services frontaliers et internationaux, certaines désertes ont été arrêtées.

Nous avons demandé l'arrêt de toutes les formations permanentes.

En ce qui concerne les formations fondamentales pour les nouveaux agents, certains systèmes de cours par vidéo conférence sont d'application et à l'étude. Nous restons très vigilants et très attentifs sur les retours du terrain.

Vu les modifications des horaires de séries, nous avons demandé à la société, la possibilité d'utiliser le coefficient

multiplicateur du hors-séries, toujours à l'étude par la société.

Nous avons demandé de mettre en place une traçabilité des nettoyages des postes de conduites par un livre de bord.

Lors des HLP, les procédures doivent être respectées, à savoir une personne par taxi.

Et pour l'ensemble du personnel nous avons dû effectuer plusieurs interventions auprès des directions sur le respect du 541.

Nous avons également demandé la possibilité d'analyser la situation de chaque agent sur les reliquats des CX, RX et CN.

Linéas et ThI Factory demandent à nos agents statutaires détachés de prendre des jours de congé dans les reliquats des jours de la SNCB. Nous sommes intervenus auprès des directions afin de clarifier la procédure.

Nous avons également interpellé HR-rail afin de voir si les différentes conventions étaient bien respectées ou pas. Nous restons à l'écoute et attentifs au niveau du terrain.

Après plusieurs interventions, une note a été rédigée par la société avec nos revendications.

**Thierry Moers,**  
Secrétaire national

## IN MEMORIAM - DÉCÈS DU CAMARADE JOSEPH HITIMANA

Le vendredi 3 avril, nous avons appris la terrible nouvelle : notre camarade Joseph Hitimana est décédé à l'Hôpital St-Pierre de Bruxelles.

Joseph était élu comme délégué au Comité national Infrabel ICT. Il laissera un très grand vide parmi les Cheminots.

Joseph avait 51 ans et était technicien principal à Infrabel ICT. Auparavant il avait travaillé à l'atelier SNCB de



Schaerbeek. C'est là qu'il était devenu délégué de la CGSP-Cheminots.

C'était un camarade discret mais chaleureux et fidèle à nos valeurs d'humanité et solidarité. Toujours présent à nos actions et piquets c'était un syndicaliste qui nous manquera et à ses collègues.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa femme et ses enfants, de même qu'à toute la famille des Cheminots.

## AUX PENSIONNÉS ET PRÉPENSIONNÉS CHEMINOTS DE LA RÉGIONALE DE MONS

L'Amicale des Pensionnés de la Régionale de Mons-Borinage vous emmène en voyage,

### LE SAMEDI 20 JUIN 2020

Pour un périple enchanteur dans une demeure du XVe siècle riche en collections, en tapisseries et en œuvres d'art. La dégustation et la gastronomie seront aussi au rendez-vous le midi. La visite d'une distillerie réputée avec une dégustation clôturera le voyage.

- Départ St-Ghislain, rue du Port 8h ou Mons, place Nervienne 8h20 (au choix).
- Petit crochet par la « Ferme du Pont des Loups » pour des emplettes fromagères avec notamment le délicieux Maroilles.
- Arrivée au « Château de Trélon » vers 10h45. Visite guidée de ce château de style Louis XIII richement meublé et achalandé en œuvres d'Art.
- Dîner à proximité du château dans un parc verdoyant et remarquable :
- Apéritif - Coulubiade de Loup de mer sauce Cardinale - Pavé de Veau grillé à la moutarde à l'ancienne - Assiette des 4 fromages sur son lit de verdure - Assiette gourmande en dessert - un verre de Bordeaux Degave blanc - une bouteille de Bordeaux rouge pour 2 personnes - Café et mignardises - Carafe d'eau à disposition.
- Visite de la « Distillerie de Biercée » située à Ragnies dans l'enceinte d'une ferme château entièrement restaurée

avec dégustation à la clé (vous pourrez emporter votre verre en guise de souvenir) - Temps libre.

- Retour Mons et St-Ghislain vers 20h.

### Participation :

55 € comprenant le voyage en car, l'entrée et la visite guidée du château de Trélon, l'apéritif, le repas de midi quatre services (1/4 eau, 1 verre de vin blanc, 1/2 bouteille de vin rouge, café). L'entrée du Musée à la distillerie et la dégustation.

### Inscription à un des numéros suivants :

- Françoise Rousseau 065/34 90 07
- J.-C. Dufrasne 065/67 92 37 ou 0479/429 516 ou [jc.dufasne00@gmail.com](mailto:jc.dufasne00@gmail.com)

### Acompte :

35 € par participant à verser au compte BE24 0341 9153 3838 de l'Amicale des Cheminots Pensionnés avant le vendredi 12 juin 2020.

**ATTENTION :** en fonction des dispositions prises dans le cadre de la gestion de la crise du Coronavirus, veuillez noter que ce voyage pourrait être reporté à une date ultérieure. Le nombre de participants sera limité aux 48 premiers inscrits.

Invitation cordiale à tous, Pensionnés, Prépensionnés et actifs.





## FACE AU CORONAVIRUS : DES SERVICES PUBLICS RENFORCÉS !



### MOT DU PRÉSIDENT

**« Des biens et des services doivent être placés en dehors des lois du marché... Les prochaines semaines et prochains mois nécessiteront des décisions de rupture en ce sens »**

Déclaration de Raoul Hedebouw à la tribune du parlement ? Que nenni !

Il s'agit d'un extrait du discours du 18 mars 2020 du Président de la République Emmanuel Macron. Mais quelle mouche a piqué le chef de l'État français ?

En Belgique comme en France, à l'arrivée du Covid-19, on redécouvre toutes les vertus de cet État social tant décrié. Le gouvernement de Sophie Wilmès donne la priorité absolue aux soins et aux hôpitaux et la logique de services publics est restaurée. L'État retrouve sa capacité à réguler l'économie en venant à la rescousse des acteurs et des secteurs les plus touchés par la crise.

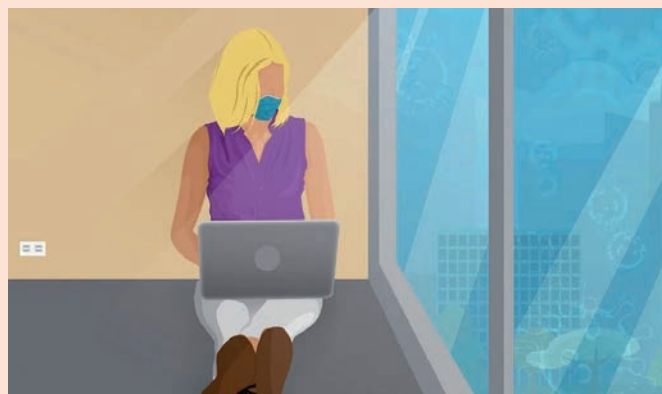
Alors que son prédécesseur ne parlait de la santé, des pensions (dont celles des enseignants) et du chômage que comme des coûts à réduire, Madame Wilmès débloque milliards sur milliards pour venir en aide aux malades, aux personnes âgées et à tous ceux que le confinement condamne au chômage.

C'est le retour de l'État social, mais pour combien de temps ?

Soit ce n'est qu'une parenthèse et la fuite en avant néolibérale reprendra de plus belle, soit l'État social est réactualisé pour affronter les vrais défis : les migrations, la transition climatique, l'égalité femme/homme...

De nombreux services ne doivent plus être laissés à la merci des appétits du marché. La CGSP se bat depuis de nombreuses années pour la défense des services publics. Ils permettent une égalité d'accès aux droits pour tous. Les services publics sont bien le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

L'enseignement tient une place particulière dans ces débats sur la fonction publique. Tout d'abord, par son importance quantitative, qu'il s'agisse du nombre d'enseignants ou



du nombre d'élèves concernés. Mais aussi du fait de ses enjeux : nul doute en effet que, dans ce domaine, l'action publique soit déterminante de l'avenir de notre société.

Les évolutions libérales qui ont caractérisé bien des systèmes éducatifs dans d'autres pays devraient, par leurs effets, renforcer nos oppositions à la libéralisation des services publics d'éducation. Aujourd'hui, en Suède et dans une moindre mesure en Finlande, l'introduction du libre marché scolaire, de la concurrence entre écoles et la transformation des directeurs en managers ont fait dégringoler ces pays dans les classements Pisa, non seulement pour ce qui est des performances moyennes mais, surtout, pour les indicateurs d'équité sociale de l'enseignement. À l'évidence, il y a là des leçons importantes à tirer pour les réformes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Si la fermeture des écoles et l'organisation des garderies sont des mesures de sécurité nécessaires à la fois à la protection des élèves mais aussi à celle des enseignants, ces dispositions mettent également en lumière les fractures au sein du système scolaire. L'article « Le e-learning, entre progrès et asservissement » ci-après l'illustre parfaitement. Cette crise risque d'accroître fortement la casse sociale déjà présente dans notre système éducatif.

Aux mythes d'un miracle libéral qui tente de nous faire croire que les lois du marché seraient de nature à mieux répondre aux enjeux de notre société, nous devons opposer la richesse de ce bien commun qu'est le service public. Il se fonde sur la compétence des travailleurs et sur leur détermination à contribuer par leur action quotidienne à garantir l'intérêt général. Ce bien commun est précieux. Ensemble, nous nous devons de le défendre.

**Joseph Thonon**

## LE E-LEARNING, ENTRE PROGRÈS ET ASSERVISSEMENT

*Les mesures prises pour lutter contre le covid-19 ont montré la place que peuvent prendre les outils numériques dans le paysage de l'enseignement. Comment devons-nous les accueillir ?*

Le coronavirus, ce fléau nanoscopique, aura quelque peu perturbé le monde de l'enseignement. On pourrait penser qu'il s'est limité à faire suspendre les cours, rendre les horaires de prestations des enseignants incompréhensibles et laisser les élèves dans l'incertitude mais ce serait oublier une de ses conséquences méritant toute notre attention. En effet, cette crise sanitaire a eu pour effet de développer l'usage d'internet à des fins d'enseignement, communément appelé le « e-learning ».

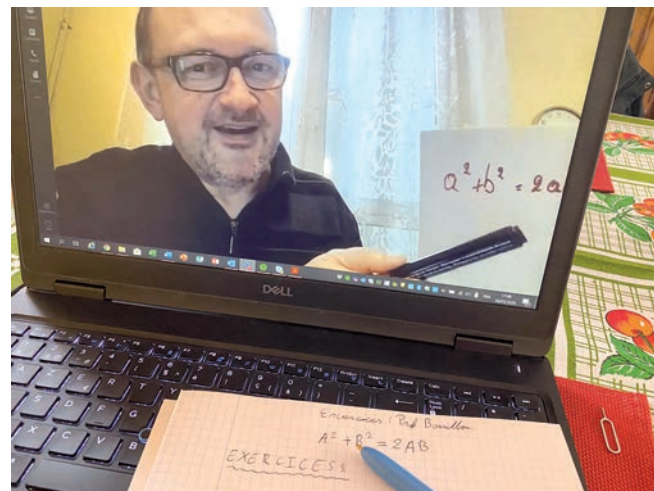
Ce n'est pas un concept nouveau, des universités américaines y avaient déjà recours dans les années 90. Ce qui change, c'est la place qu'il a désormais prise dans le paysage éducatif. En témoigne la décision des universités belges de prolonger les cours à distance jusqu'au mois de juin, estimant que ceux-ci peuvent s'apparenter aux cours en présentiel. Est même en discussion l'opportunité d'organiser des examens à distance, ce qui révolutionnerait la façon dont nous concevons l'enseignement. Autre constat : nombre d'enseignants manifestent un attrait soudain pour des plateformes telles que « Smartschool », « Google classroom » ou « Moodle » qui leur permettent de donner à leurs élèves confinés des exercices ou des cours en diffusion directe ou différée. D'autres acteurs privés présents sur le marché n'hésitent pas à proposer leurs services gratuitement durant la période de confinement comme « De Boeck Fondamental ». Il ne fait aucun doute que les techniques mises en place pour la gestion de cette crise seront monnaie courante à l'avenir.

Dans cet article, nous vous livrons notre analyse de l'implémentation accélérée de l'outil technologique dans l'enseignement.

### LA NUMÉRISATION DE L'ENSEIGNEMENT, UNE SUITE LOGIQUE

Ce n'est pas un secret, notre société se numérise de plus en plus. Il nous suffit de lister les possibilités qu'offrent les applications sur smartphone. Il n'est donc pas étonnant que le numérique fasse son nid dans nos écoles, c'est dans l'air du temps.

Ainsi, l'insertion des nouvelles technologies dans le processus même d'apprentissage permettrait aux élèves de se familiariser avec ces outils, d'acquérir une « compétence numérique » qui leur est aujourd'hui indispensable pour leur recherche d'emploi et la transition vers la vie d'adulte,



l'emprise du numérique dans notre société étant croissante. Plus qu'une évolution, cet usage de l'informatique serait une absolue nécessité.

De plus, ce mode d'enseignement à distance nous permet de faire face à la crise sanitaire du coronavirus sans perturber les enseignants et les étudiants outre mesure. Nous pouvons donc affirmer que les outils technologiques nous ont permis de respecter la loi de la continuité du service public, ce qui n'aurait, sans nul doute, pas été possible autrement.

### LE PRIX DU PROGRÈS

Cependant, l'expérience que nous vivons vient contrebalancer ce constat, l'enseignement à distance apporte également son lot d'effets pervers et d'inquiétudes, accroissant systématiquement les inégalités scolaires.

#### Une formation indispensable

Commençons par les difficultés d'application concrète que nous avons pu observer durant la période de confinement.

Selon une étude menée par la Fédération des Étudiants Francophones (enseignement supérieur) auprès de 13000 étudiants, un cours sur deux resterait sans alternative numérique, les enseignants rencontrant des difficultés à utiliser les plateformes mises - ou pas - à leur disposition et certains cours s'y prêtant beaucoup moins. De plus, un jeune sur deux estimerait que les alternatives numériques ainsi proposées diminuent l'efficacité de la pédagogie.

Autre observation : l'implémentation des outils technologiques n'est pas contrôlée. Ainsi, dans l'enseignement

obligatoire, des enseignants utilisent - ou non - des plateformes différentes selon leurs préférences à moins que l'établissement scolaire ne dispose déjà d'une telle plateforme qui lui est propre. La situation en devient difficilement compréhensible et ce, également pour les étudiants. À cela, il faut ajouter que les élèves ne disposent pas tous du matériel nécessaire à domicile et qu'aucune mesure ne les aide à en faire l'acquisition.

L'expérience nouvellement acquise nous montre donc à quel point il est nécessaire de former les enseignants et les élèves à l'utilisation de ces technologies ainsi que d'établir un cadre normatif clair permettant d'harmoniser les pratiques des différents acteurs de l'enseignement et d'en garantir l'accès à chacun.

### De profondes inquiétudes

Abordons maintenant les inquiétudes que nous nourrissons à l'égard de l'utilisation du numérique à des fins d'enseignement.

Vous l'aurez compris, nous craignons que l'utilisation accrue du numérique aille de pair avec l'accroissement des inégalités. Cela s'explique par le fait que les publics les plus fragilisés se retrouvent exclus du système. Tous les parents ne sont pas capables d'assister leurs enfants dans la réalisation des travaux à domicile, comme dit plus haut, tous ne disposent pas de l'équipement nécessaire chez eux et tous les étudiants ne disposent pas d'un endroit propice à l'étude ou à la concentration en dehors des murs de leur institution, la situation familiale variant énormément en fonction des individus. Les inégalités scolaires sont donc accrues par la disparition du lien social entre l'enseignant, source de motivation et de soutien, et l'élève qui se retrouve livré à lui-même en cas de difficultés.

Cela nous amène à une autre de nos inquiétudes. Celle de soustraire les relations sociales à la profession d'enseignant, la réduisant à l'utilisation de plateformes standardisées restreignant la liberté pédagogique. Imaginez que les cours en présentiels soient remplacés entièrement par un format digital. Vos possibilités se limitent dès lors aux fonctionnalités de la plateforme, vous perdez votre liberté de décider de la façon dont vous donnez cours en fonction de vos élèves. Vous travaillez désormais au service de la plateforme, vous l'alimentez en contenu et elle vous dit quelle est la bonne façon d'enseigner. Si aucune politique n'est adoptée, nous pourrions assister à la naissance d'un monopole détenu par une entreprise privée, créatrice de plateforme numérique, sur le choix de la méthode d'enseignement adéquate.

Le drame est que la probabilité de survenance de ce scénario augmente avec le manque d'anticipation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, cette dernière n'ayant pas suffisamment investi dans le numérique en comparaison par exemple à notre voisin néerlandais qui a développé

son infrastructure en faisant l'acquisition de PC en masse et de ses propres serveurs, en concevant sa propre plateforme d'e-learning, etc. Et tout cela ne sert à rien si nous négligeons l'entretien de l'infrastructure. Aux Pays-Bas, le coût annuel de l'implantation du numérique dans l'enseignement revient à 338 euros par élève en 2019, ce qui représenterait, pour la FWB, quelques 250 millions d'euros d'investissements annuels ! Vu le désinvestissement structurel de l'entité fédérée, ce n'est pas lors de l'année budgétaire prochaine que ces crédits seront votés et nous risquons d'assister à une implémentation incontrôlée des nouvelles technologies menant au chaos et à la mainmise du secteur privé.

Nous devons garder à l'esprit que les objectifs d'une entreprise privée sont incompatibles avec ceux d'un service public, les premiers étant de réaliser le plus gros profit et les seconds de permettre à chacun de disposer d'un service de qualité et financièrement accessible. Il ne fait aucun doute que si ce scénario venait à se réaliser, les élèves en difficulté seraient exclus du système puisque non rentables. À moins que leurs parents n'aient les moyens de leur offrir les super-services de remédiation proposés sur la plateforme... Nous ne sacrifierons pas notre système éducatif sur l'autel de la sacro-sainte efficience !

### UNE DIGITALISATION CONTRÔLÉE, UNE NÉCESSITÉ

En conclusion, nous ne pouvons pas refuser l'inclusion du numérique dans le paysage éducatif, ces outils nous permettant de nous faciliter grandement la vie s'il nous est possible de nous les approprier, de nous aider de l'outil pour travailler et non pas de travailler à son service. Mais cela doit se faire progressivement en respectant un cadre normatif clair afin d'éviter les dérives décrites dans cet article. Nous plaçons pour que ce cadre normatif s'applique de la même manière dans chaque réseau d'enseignement, une application différenciée menant à une compétition malsaine et accrue entre établissements ainsi qu'à l'accroissement des inégalités scolaires. Le coronavirus nous aura montré quels dommages peut causer une implémentation soudaine des outils technologiques, nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas.



*Ceci n'est pas une école*



## LE PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT AU CŒUR DE LA LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS

*La CGSP-Enseignement remercie ses affiliés pour l'investissement et l'abnégation dont ils font preuve.*

Nous nous devons d'aborder le cas d'une autre victime collatérale du coronavirus. Notre plan de communication ! Nous n'osons imaginer votre déception en constatant que vos régionales n'ont pas été mises à l'honneur sur Facebook comme annoncé dans le dernier numéro de *Tribune*.

Cependant, vous avez pu remarquer sur notre page Facebook qu'au vu des circonstances, nous avons décidé que la priorité était de mettre nos affiliés à l'honneur :

« La situation actuelle impacte particulièrement le monde de l'enseignement et pourtant, force est de constater que la solidarité et le professionnalisme témoignés par nos affiliés permettent à notre système éducatif de faire face à cette crise dans la plus grande sérénité et sans mettre en péril l'équité entre les élèves.

Pour tout cela, au nom de l'équipe de la CGSP-Enseignement, MERCI ! »

**Merci aux membres du  
personnel de l'enseignement  
pour leur travail exceptionnel !**

**FGTB CGSP  
ENSEIGNEMENT**

## UNE PAGE SE TOURNE, D'AUTRES S'ÉCRIVENT



Christiane a rejoint le Secrétariat Communautaire de l'enseignement en 2003. Durant ses quatre mandats comme Secrétaire générale wallonne de la CGSP-Enseignement, toutes les personnes qui l'ont côtoyée ont été frappées par son sérieux, son opiniâtreté et sa détermination à aller jusqu'au bout dans les problèmes qui lui ont été soumis. Comme permanente, elle n'eut de cesse de maîtriser le plus difficile. En charge notamment des CPMS et de l'enseignement supérieur, elle repartait inlassablement à l'attaque avec des argumentaires bétonnés et une conviction inébranlable. La pertinence de ses analyses, quel que soit le sujet de conversation, nous manquera côté cour comme côté jardin.

Christiane, ayant pris le risque d'illustrer ce petit mot alors que tu as horreur d'être photographiée, nous espérons que tu ne nous en voudras pas trop et te souhaitons de profiter d'une longue retraite. Telle que nous te connaissons, il n'est pas sûr qu'elle soit tellement plus reposante que ne l'a été ta vie professionnelle. En espérant que le coronavirus te laisse rapidement reprendre tes nombreuses activités.

## WBE : L'APSS SORT UN NOUVEAU VADE-MECUM

Dans le dernier numéro de *Tribune* de l'année 2019, nous présentions l'Association de Promotion du Service social (APSS) pour les personnels de l'enseignement WBE qui, pour rappel, « peut être sollicitée par les membres du personnel essentiellement d'une part pour souscrire à l'assurance collective soins de santé-hospitalisation contractée par l'APSS auprès d'Ethias et d'autre part pour solliciter une avance sur traitement (récupérable à court terme), en cas d'embarras financiers momentanés, causés ou pas par un retard dans la liquidation du traitement ».

Nous vous informons que l'association a publié un nouveau *Vade-mecum* : vous devez donc désormais vous référer à la nouvelle circulaire 7468. Les circulaires sont accessibles sur le site <http://www.enseignement.be/circulaires> ou par le site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be), onglet [Ressource](#) > [Circulaires](#), [Lois](#), [Décrets](#).



## GAZELCO vs COVID-19

Camarades,

La Belgique, comme tant d'autres pays dans le monde, fait face à une crise sanitaire sans pareille en ce moment.

Dans le respect des mesures mises en place par le Conseil National de Sécurité, toutes les activités non essentielles dans le pays sont totalement à l'arrêt, toutefois une partie de notre secteur est quant à elle bien essentielle, comme la production, la distribution, le transport etc. et ce afin de garantir l'approvisionnement en énergie du pays ainsi que sa mission de service public.

Par l'obligation de confinement, toutes les fonctions éligibles au télétravail s'exercent depuis le domicile des agents. En revanche nos techniciens, eux, selon leur métier, sont amenés à assurer l'entretien du réseau et sa stabilité, à garantir les dépannages urgents de la clientèle, à entretenir l'outil en état de fonctionnement optimal, à assurer le transport de l'énergie et à s'atteler au jour le jour à la production.

C'est donc par définition que le syndicalisme dans le secteur, lui, continue également d'être assuré.

En effet, dans de nombreuses entreprises, des réunions paritaires se tiennent plusieurs fois par semaine afin d'organiser au mieux le travail sur le terrain, avec comme préoccupations : la sécurité et la santé des travailleurs, ce, par la distanciation sociale maximale et la mise en place de mesures collectives et/ou individuelles de prévention.

C'est à cet effet que GAZELCO reste en première ligne, évalue quotidiennement la situation et affine sa stratégie de défense des travailleurs en fonction des événements.

C'est également ici que la mission de tous nos représentants des travailleurs dans les CPPT prend tout son sens, car il s'agit de protéger nos travailleurs contre un ennemi invisible qui tue des milliers de gens à travers le monde, perturbant au passage l'organisation professionnelle et notre vie sociale de tous les jours.

Ce Covid-19 et les mesures destinées à l'éradiquer amènent dans leur sillage leurs lots de perturbations...

C'est à cause de lui notamment que notre grand rendez-vous quadriennal de mai 2020, à savoir celui qui devait appeler 18 000 travailleurs du secteur à s'exprimer dans les isoires dans le but d'élire les futurs représentants en CE et en CPPT, est reporté. Les élections sociales se tiendront donc probablement au mois de novembre 2020.

Le groupe des 10 est lui en phase de négociations sur les modalités de ce report, ainsi que sur toutes les dispositions relatives à la procédure, mais cela signifie que celle en cours actuellement est stoppée à X+36.

Nos délégués, quant à eux, sont sur le qui-vive et restent en contact permanent avec les travailleurs, assurant ainsi leur devoir de défenseurs et d'intermédiaires avec les directions. Leur rôle est plus qu'essentiel en ce moment.

Par ailleurs, en tant qu'organisation syndicale progressiste, il nous semble important de remercier fraternellement, pour leur courage et leur détermination, tous les travailleurs qui de par l'exercice de leur métier s'efforcent jour après jour de garantir les besoins des citoyens.

Nous saluons par la même occasion l'investissement quotidien des délégués GAZELCO sur le terrain pour qui la tâche est plus qu'ardue en cette période exceptionnelle.

Mais il nous semble également de faire part de notre soutien le plus absolu à tous les malades ainsi qu'à leurs familles, à toutes les personnes étant dans des situations sociales compliquées dans ce contexte, ainsi qu'à ceux faisant face à la précarité, personnes pour lesquelles nous avons une pensée plus que profonde dans ces moments difficiles.

Tous ensemble contre le virus !

**Romain WIJCKMANS**

Secrétaire fédéral GAZELCO



Chères et Chers Camarades,

Afin de respecter les mesures prises par le gouvernement en matière de santé publique, et de suivre les directives de la CGSP fédérale, nous avons été contraints et forcés d'annuler les congrès statutaires du secteur wallon, bruxellois et fédéral.

Concernant les instances de l'IRW et du fédéral, nous n'avons reçu qu'une seule candidature par mandat à pourvoir. En conséquence, dès la fin du confinement, nous convoquerons le Bureau exécutif des deux instances que nous transformerons en congrès extraordinaire, afin de ratifier les candidats aux mandats respectifs. Quant aux instances bruxelloises, elles se réuniront dès que possible.

## INSTANCES IRW

### SECRÉTARIAT PERMANENT

- Secrétaire : Olivier Simon
- Président : Cédric Villerele
- Vice-président : Victory Lelièvre
- Secrétaire adjoint : Fabien Procureur
- Trésorier : Patrick Dequenne

### BUREAU EXÉCUTIF

- Fabien Procureur, Secrétaire régional du Centre
- Oliver Simon, Secrétaire régional de Charleroi et de l'IRW
- Laurence Duprez, Secrétaire régional du Hainaut Occidental
- Marc Lambert, Secrétaire régional de Huy
- Cédric Villerele, Secrétaire régional de Liège
- Emmanuel Despat, Secrétaire régional du Luxembourg
- Patrick Dequenne, Secrétaire régional de Mons
- Victory Lelièvre, Secrétaire régional de Namur
- Michel Reiter, Secrétaire régional de Verviers-Welkenraedt
- Charles Kinif, Délégué de secteur de Charleroi
- Frank Thyron, Délégué de secteur de Liège
- Patrick Lefevre, Délégué de secteur de Namur

## INSTANCES FÉDÉRALES

### SECRÉTARIAT PERMANENT

- Secrétaire général FR : Pierre Van Brussel
- Secrétaire général NL : Jean-Pierre Nyns
- Secrétaire IRW : Olivier Simon
- Président IRW : Cédric Villerele
- Secrétaire Interrégionale Vlig : Isabelle D'Hondt
- Secrétaire Interrégionale Vlig : Erwin Verstappen
- Secrétaire IRB : Ghislaine Lamot

### BUREAU EXÉCUTIF

- Pierre Van Brussel, Secrétaire général FR
- Jean-Pierre Nyns, Secrétaire général NL
- Olivier Simon, Secrétaire IRW
- Cédric Villerele, Président IRW
- Isabelle D'Hondt, Secrétaire interrégionale VLIG
- Erwin Verstappen, Secrétaire interrégionale VLIG
- Emmanuel Despat, Secrétaire régional du Luxembourg
- Victory Lelièvre, Secrétaire régional de Namur
- Laurence Duprez, Secrétaire régional du Hainaut occidental
- Patrick Dequenne, Secrétaire régional de Mons
- Fabien Procureur, Secrétaire régional du Centre
- Michel Reiter, Secrétaire régional de Verviers-WELKENRAEDT
- Marc Lambert, Secrétaire régional de Huy
- Marleen Van Wymeersch, Secrétaire régional d'Oost-VI
- Bruno Derveaux, Secrétaire régional de West-VI
- Ben de With, Secrétaire régional d'Anvers
- Rudi Arnalsteen, Secrétaire régional du VI Brabant
- Heidi Kruppa, Secrétaire régional du Limburg
- Ghislaine Lamot, Secrétaire IRB
- Rita Roeland, Membre de l'IRB (faisant fonction)

Dans la crise qui nous occupe, concernant le COVID-19, la CGSP remercie l'ensemble de ses affiliés, délégués et permanents pour leur courage. À l'heure de mettre sous presse et après avoir paré au plus urgent (moyens physiques de protections aux guichets, gel hydroalcoolique, lingettes, gants, mesures de distanciation...), on recherche toujours la meilleure solution pour récompenser les travailleurs du terrain.

Fraternellement,

**Le secrétariat fédéral**



## MERCI !

Tout comme dans les autres services publics, le secteur Télécom Aviation a été fortement touché par la crise du Coronavirus.

Dans nos quatre sous-secteurs, différentes mesures ont vu le jour, telles que :

- Télétravail à 100 % quand c'est possible
- Report, voire annulation de toutes les réunions
- Mise en place de règles de distanciation
- Fermeture des points de ventes
- Mise en chômage technique
- ...

Malheureusement, cela n'est pas toujours possible et de nombreuses personnes doivent encore se rendre sur leur lieu de travail et continuer à côtoyer d'autres personnes.

Suite à cette crise, de nombreux élans de solidarité et de soutien se sont développés sur tout le territoire, afin que ces employés, obligés de continuer à travailler en prenant des risques, sachent que la population les soutient et est de tout cœur avec eux.

Dans ces mouvements, on parle souvent du monde hospitalier, mais je peux vous assurer que bien d'autres emplois sont vitaux. Je ne me lancerai pas dans la création d'une liste, par peur d'oublier un corps de métier.

Mais, il est certain que devoir travailler à l'aéroport, où tant de personnes venant des quatre coins du monde transitent, ne doit pas être simple.

Comme il n'est pas simple non plus, pour nos techniciens Proximus, de devoir continuer à maintenir le réseau opé-



rationnel afin que tout le monde puisse rester confiné et ceci en parallèle avec les directives de l'IBPT.

Et pour que les avions puissent continuer à transporter nos précieux colis commandés de chez nous, bien à l'abri de ce satané virus, nos collègues de Skeyes doivent aussi répondre présents au poste.

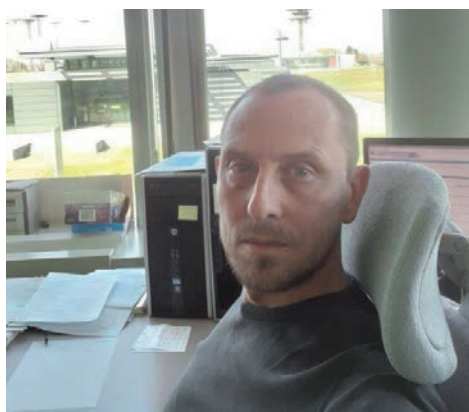
D'où oui, nous avons tous un rôle dans cette histoire digne d'un film catastrophe.

D'où oui, le monde hospitalier est vital, mais nos secteurs jouent un rôle essentiel au maintien de ce confinement, nous rendant tous un peu perdus.

Merci, mes camarades, de continuer à travailler pour permettre à un maximum de personnes de rester chez elles.

Merci, merci, merci !

**Laurent Malengreau**



## SITUATION DE CRISE

Il est plus qu'évident que personne ne s'attendait et n'était préparé à subir une crise telle que celle que le monde traverse actuellement !

Les premières discussions ont démarré en début mars. De là s'en est suivie toute une série de mesures, dont la mise en place d'un numéro de téléphone et d'adresses mail spécifiques pour contacter la cellule prévention.

Mais ces premières réactions se sont très vite montrées insuffisantes et nous avons dû passer à la vitesse supérieure en négociant toute une série de possibilités pour le personnel.

Chez Proximus, les craintes concernant les différents accords liés à FFP se sont très vite fait sentir.

Voici le résultat des négociations qui s'en sont suivies :

- Freeze du 18 mars au 5 avril de la période de 6 mois pour retrouver un emploi au sein de la société pour les personnes en reconversion (prolongeable si les mesures de confinement devaient se prolonger) ;
- Dispense de service pour cause de force majeure rapidement mise en place pour le personnel travaillant en shop ;
- Mise en place du chômage temporaire ;
- Homeworking étendu ;
- ...

Tout ceci a été fait dans l'intérêt de protéger au mieux les collaborateurs.

Nous avons également fait le maximum afin que les membres du personnel qui restent en contact avec les clients puissent se voir équiper de matériel de protection de type masques, gants...

Malheureusement, nous avons dû nous rendre compte que l'offre ne suivait pas la demande accrue de ces biens précieux en cette période de pandémie.

Tout le monde se ruant sur ceux-ci, le gouvernement a très vite décidé de prioriser les secteurs médicaux, étant donné qu'ils sont en contact perpétuel avec le virus.

Face à cela, d'autres mesures devaient voir le jour afin d'éviter que nos hommes sur le terrain ne prennent de risques inutiles.

Les clients reçoivent un coup de fil leur précisant que l'endroit de l'intervention doit être totalement dégagé et qu'une seule personne peut rester dans la pièce avec le technicien.

Pour preuve que la santé est importante, la possibilité de faire des masques « DIY » via des imprimantes 3D est même à l'étude.

À cas exceptionnel, mesures exceptionnelles !

Il en va de même pour les autres secteurs. La CGSP veille au grain et fait vraiment le maximum pour la sécurité et pour qu'aucun risque ne soit pris.

Tout ceci en veillant que l'impact soit le plus minime possible pour l'employé.

Si nous devons voir un point positif dans toute cette crise, c'est que cela prouve la réelle valeur des services publics et la nécessité de ceux-ci. La CGSP l'a toujours crié haut et fort mais nos divers gouvernements ont toujours fait la sourde oreille en les malmenant de toute part et en les négligeant. Espérons que cette fois, le message sera clair et que le prochain gouvernement aura compris.

Malgré tout cela, la vie continue au sein de Proximus. Certains dossiers évoluent et la manière de travail change quelque peu, pour exemple :

- Tous les lundis, nous faisons le point avec nos délégués de terrain, à la suite de cela des réunions de crise avec l'entreprise ont déjà eu lieu.
- Les visites de bâtiments, les CPLSB (équivalent de CPPT), sont postposées jusqu'au mois de mai, seules les discussions nationales sont maintenues par téléconférence.
- Récemment, nous avons découvert la stratégie 2022 du CEO, l'aplatissement hiérarchique, la création de nouvelles organisations structurelles appelées Business Unit.
- La budgétisation de la 5G/Fibre a également été passé en revue.

J'espère sincèrement pouvoir vous donner des nouvelles plus joyeuses dans le prochain numéro.

Prenez soin de vous et de vos proches.

**Laurent Malengreau**

# COMITÉ GENRES IRW



Je voudrais tout d'abord remercier Françoise Potelle, notre Présidente sortante, qui, depuis le 1er janvier 2020 nous a quittées pour profiter d'un congé préalable à la retraite bien mérité après une longue carrière, tant professionnelle, que militante très active.

Tout d'abord, militante à la FGTB, Françoise a rejoint la RTT en 1989 et est, en 1990, devenue déléguée principale en raison de son militantisme.

Durant toutes ces années, Françoise a lutté contre les inégalités et injustices afin de faire respecter l'équité.

Elle a été successivement, de 2000 à 2008, Vice-présidente de la Régionale de Liège puis Secrétaire et ensuite, Secrétaire-Trésorière jusqu'à son départ fin 2019.

Membre active du Comité des Femmes, et au sein de l'Interrégionale wallonne, elle est devenue Secrétaire en 2012, puis Présidente en 2016. Elle était aussi Secrétaire du Comité fédéral des Femmes.

C'est sous sa Présidence, en 2019, que nous avons évolué en Comité Genres afin de nous adapter au mieux à l'évolution de la société et aux nouvelles problématiques.

Je souhaite donc la remercier, au nom de tout le Comité, pour son engagement, ses actions, mais aussi pour son sourire, sa gentillesse et l'attention qu'elle a toujours portée à chacune d'entre nous.

Elle ne nous quitte pas vraiment puisqu'elle intègre le Comité technique des pensionnés.

Merci Françoise, nous te souhaitons une bonne retraite et le meilleur à venir avec tes proches.

Le Comité des Femmes de l'Interrégionale wallonne a été créé pour lutter contre les inégalités ou discriminations liées au sexe, mais aussi pour améliorer les conditions de travail de chacune d'entre nous. Parce que sans une égalité réelle entre les personnes, il est impossible de progresser et de mettre en place une vraie démocratie sociale.

Il faut rappeler l'importance de trouver sa place, dans le monde du travail, dans les instances syndicales, mais aussi dans la société quand les droits spécifiques de chacun ne sont pas respectés.

Dans le courant de l'année 2019, il a été décidé d'évoluer et de transformer ce comité en « Comité Genres », afin de mieux répondre aux demandes de nos affiliés, quelle que soit leur orientation et de lutter contre de nouvelles formes de discriminations existantes, non seulement aujourd'hui, mais aussi dans les années à venir.

## Pourquoi Comité Genres ?

Parce que le genre n'est pas lié au sexe de la personne, mais aux rôles que la société attribue aux femmes et aux hommes. Ces rôles sont définis par de nombreux préjugés sans réel fondement.

Mais ces rôles sont en pleine évolution et il est important de contribuer, par nos actions, au changement des mentalités et à l'épanouissement de tous.

Nous avons choisi un logo représentant cette évolution. Celui-ci a été réalisé par Laura Dambremont que je remercie.

Celui-ci nous permettra, lors de nos communications, de mieux faire connaître le Comité et ses actions et d'informer au mieux nos militants pour mieux répondre à leurs attentes.

L'égalité hommes-femmes est inscrite dans la loi depuis de nombreuses années, mais est encore loin d'être une réalité dans les faits, étant donné les préjugés qui enferment les personnes dans des rôles prédéfinis tant dans la vie privée que professionnelle.

Les inégalités salariales sont aujourd'hui encore une réalité, les temps partiels bien plus réservés aux femmes, de même que l'accès à certains postes reste très difficile pour elles.

Et pourtant, une plus juste égalité entre les genres profitera tant aux hommes qu'aux femmes, puisque certains stéréotypes vont à l'encontre de leurs choix qui sont souvent mal perçus par l'entourage et le monde du travail.

Par exemple une femme qui souhaite exercer un métier « dit » masculin ou un homme qui désire une pause carrière pour élever ses enfants sera souvent découragé dans leurs choix.

Tenir compte du genre implique que les hommes et les femmes soient également concernés par toutes les situations.

Nous tenons donc à renouveler aujourd'hui nos engagements envers nos militantes et militants. Nous continuerons dans les années à venir à lutter contre toutes les ségrégations professionnelles et sociales, qu'il s'agisse par exemple du choix d'une carrière ou des limitations engendrées par le « plafond de verre », mais aussi de choix de vie personnels.

La lutte contre les stéréotypes et les préjugés permettra la disparition de ces inégalités et nous mènera vers une société plus juste et solidaire, donc vers la société que nous tous ici présents espérons.

**Anne Smulders,**  
Présidente Comité Genres IRW





## COMITÉ JEUNES IRW

Chers camarades,

La Commission technique des Jeunes de l'Interrégionale wallonne CGSP Télécom a été créée il y a deux ans. Nous nous réunissons de manière trimestrielle afin de débattre de l'actualité et mettre en place différents projets. Lors de ces deux années, nous avons participé à différents travaux tels que l'élaboration des affiches de régionale, la mise en place d'un serveur interne afin de faciliter le partage de documents et la préparation de ce congrès.

Dans l'avenir, nous aimerions aider à renforcer la communication, que ce soit en interne comme en externe. Nous serons présents sur les réseaux sociaux afin d'informer au maximum les affiliés de notre secteur. TOUS les canaux de communication doivent être utilisés. La digitalisation est quelque chose de très important et doit être utilisée comme une arme, pas comme une excuse pour licencier du personnel.

Actuellement, nous sommes en pleine période transitoire et devons travailler afin d'assurer un avenir juste et social à nos camarades, pas seulement au sein de l'entreprise, mais aussi afin de combattre les politiques de droite qui, chaque jour, grapillent de plus en plus dans notre portefeuille.

- Nous sommes contre l'austérité imposée par le gouvernement Michel.
- Nous sommes contre le démantèlement des services publics.
- Nous sommes contre le sous-financement de la sécurité sociale.
- Nous sommes contre la pension à points.

C'est un combat que nous, les jeunes, devons mener au quotidien. N'oublions pas que seul, on va plus vite. Ensemble, on va plus loin.

**Pierre-Philippe Caprasse**, Président comité jeunes IRW

## COMITÉ DES PENSIONNÉS

*Comme vous le savez, la renégociation du contrat hospitalisation doit se faire.*

*Nous pouvons vous assurer que la CGSP y attachera beaucoup d'attention.*

*Vous pourrez trouver ci-dessous la liste de notre délégation des pensionnés.*

*Ceux-ci se feront un plaisir de pouvoir vous informer le moment venu.*

### IRW

**Président :** Georges Baudart

**Secrétaire :** Marie-France Vincke

**Délégués :**

#### **Régionale de Charleroi**

Francis Thibaut et Jacques Lorez

#### **Régionale du Hainaut occidental**

Éric Gain et Paul Hayette

#### **Régionale de Liège**

Claude Gueders et Jean-Louis Orban

#### **Régionale du Luxembourg**

Georges Baudart et Claude Bourlard

#### **Régionale de Mons**

André Tahon et Jean-Claude Vancoillie

#### **Régionale de Namur**

Maria Pasquarelli et Stephan Thoumsin

#### **Régionale de Nivelles**

Marie-France Vincke et Jean Scaillet

#### **Régionale de Verviers**

Daniel Sanctoario et Alain Kuckaertz

### IRB

**Président :** Carlos Demunter

**Vice-présidente et Secrétaire :** Ariane Kauert

**Bureau :** Baudouin Luyten et William De Rudder



# Les Services Publics plus que jamais à vos côtés

